

Marielle de Sarnez pour Paris

NOTRE PROJET POUR LES PARISIENS



P O U R U N E V I L L E P L U S H U M A I N E

W W W . M A R I E L L E D E S A R N E Z . F R

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je suis heureuse de vous présenter notre Projet pour les Parisiens, « Pour une ville plus humaine ».

Un projet, c'est d'abord une vision, une ambition, l'idée que l'on se fait d'un destin partagé. Et c'est ensemble qu'il se construit. Voilà pourquoi j'ai souhaité associer les Parisiens à son élaboration. Des dizaines de réunions de travail se sont tenues depuis l'été dernier, des milliers d'hommes et de femmes ont contribué, chacun avec leur histoire, leur expérience, leurs idées, à l'écriture du document que vous avez entre les mains.

Toutes et tous aiment profondément Paris. Chacun d'entre eux a donné le meilleur de lui-même pour vous proposer les grandes lignes des décisions que nous prendrons durant les cinq années qui viennent. Je veux ici leur dire ma gratitude.

Naturellement, le maire de Paris et les élus ne peuvent pas tout. Mais j'ai la conviction qu'à notre échelle, nous pourrions malgré tout changer la vie des Parisiens, pour qu'ils puissent mieux se loger, mieux se déplacer, vivre dans une ville plus agréable, plus propre, plus sûre, plus humaine.

Je vous remets notre projet : il constitue notre engagement. Il s'adresse à tous les Parisiens, et en particulier aux classes moyennes, dont on sait bien qu'elles ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts.

Ce projet sera entièrement financé, sans que la pression fiscale que vous subissez n'augmente, sans endetter davantage la ville. Toutes nos propositions seront financées soit par redéploiement de la fiscalité existante, soit par un effort mesuré d'investissement.

Chaque candidat portera également un projet d'arrondissement, qui déclinera concrètement, dans votre quartier, nos propositions globales.

Notre volonté, enfin, est de rassembler toutes les bonnes volontés au service des Parisiens. La vie politique parisienne repose sur une fracture, un clivage entre la majorité et l'opposition qui nuit à l'efficacité de l'action publique. C'est vrai entre les arrondissements qui ne sont pas de la couleur politique du maire de Paris, et qui subissent plus qu'ils n'agissent sur les grands choix, c'est vrai au sein même du Conseil de Paris, où la majorité n'a que le droit d'approuver quand l'opposition ne fait que s'opposer.

Ce n'est pas ma vision d'une démocratie moderne. À mes yeux, elle doit au contraire s'appuyer sur tous ceux qui veulent améliorer la vie des habitants, et ceux-là n'appartiennent pas qu'au camp de la majorité. Personne n'a raison tout seul, mais on a souvent raison ensemble. Je veux une vie politique apaisée et uniquement orientée vers le seul objectif que nous poursuivons tous : l'intérêt général et le service des Parisiens.

Avec toute mon amitié,

Marcelle de Sauray

SOMMAIRE

1.	Habiter : une ville plus agréable	7
	Logement	7
	Urbanisme	11
2.	Se déplacer : une ville plus accessible	15
	Transports de personnes	15
	Transports de marchandises	18
3.	Respirer : une ville plus durable	21
	Pour une politique transversale du développement durable	21
	Préservation de l'environnement des Parisiens	23
	La politique de l'eau	26
	La maîtrise de l'énergie	28
	La propreté et la gestion des déchets	29
4.	S'entraider : une ville plus solidaire	32
	Une ville pour toutes les familles	32
	Une ville où les seniors ont toute leur place	34
	Une ville où chacun a accès à la santé	36
	Une ville où l'on peut vivre avec son handicap	38
	Une ville qui réduit l'exclusion	39
5.	Se réaliser : une ville plus dynamique	43
	Les entreprises, l'innovation et l'emploi	43
	Le commerce et l'artisanat	48
	Les nouvelles technologies et la fracture numérique	50
	Le tourisme	52
6.	S'épanouir : une ville plus ouverte	54
	La culture	54
	L'éducation	57
	Jeunesse et vie étudiante	59
	Le sport	61
7.	Gouvernance : une ville plus démocratique	63
	Vie publique	63
	Vie citoyenne	65
	Prévention et Sécurité	67
	Intercommunalité	68
	Budget et Finances	70

1. Habiter : une ville plus agréable

Avec les transports, le logement est la première préoccupation des Parisiens. Quels qu'ils soient, exclus, classes moyennes, familles, résidents de longue date ou nouveaux arrivants... tous les Parisiens sont un jour ou l'autre confrontés à la question du logement. L'explosion des prix de l'immobilier, la multiplication des garanties demandées, les difficultés à entrer, ou à sortir, du parc de logements sociaux, toutes ces réalités font de Paris une ville qui perd des habitants.

La question du logement, doit être au coeur de nos politiques urbaines afin de préserver la diversité sociale qui caractérise Paris. Permettre aux classes moyennes et aux familles de se loger dans la capitale nécessite un plus grand volontarisme politique. Restaurer un parcours résidentiel, afin de supprimer l'habitat précaire et insalubre, améliorer le rôle et le fonctionnement du logement social et créer un véritable logement intermédiaire pour les classes moyennes doit mobiliser toute notre énergie.

Dans le même temps se pose une grande question, celle de l'architecture et de l'urbanisme. Paris doit conserver son échelle humaine et favoriser sa diversité. Nous devons penser un urbanisme durable à l'échelle du territoire métropolitain pour réparer les erreurs urbaines, réduire les fractures géographiques au-delà du péri-phérique et construire ensemble un Grand Paris plus harmonieux et agréable à vivre.

Logement

- **L'état des lieux**

La forte augmentation du niveau des prix à la location, à 22 euros/m², et à l'accès-sion, à plus de 6000 euros/m², rend plus difficile le maintien des classes moyennes et des familles à Paris.

La ville étant dix à quinze fois plus petite que les grandes capitales européennes avec seulement 105 km², le rythme de construction est passé sous le rythme de 4 000 nouveaux logements par an. La pression foncière demeure élevée et on compte 109 397 demandeurs de logements sociaux, dont 81% de parisiens, en augmentation de près de 10% depuis le début de la mandature. Avec 176 026 logements sociaux, qui représentent 15,4% du parc parisien et un taux de rotation de 4,1% par an, il faudrait plus de 15 ans pour résorber les listes d'attentes actuelles. La faible rotation du parc social ne permet pas aux personnes qui souhaitent en bénéficier d'y entrer et le niveau des prix du marché, plus de trois fois supérieurs aux logements HLM, réduit les possibilités d'en sortir. Cette situation compromet le parcours résidentiel des Parisiens. De plus, 19% des demandeurs habitent en banlieue, ce qui pose la question d'une mutualisation de nos politiques d'attribution de logements à l'échelle de l'agglomération.

Malgré les efforts de la ville, Paris ne compte que 15% de logements sociaux, et demeure sous le seuil des 20% exigés par la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU).

Enfin, l'accès aux logements sociaux devient de plus en plus difficile pour les personnes à faibles ressources qui ne perçoivent que le Revenu Minimal d'Insertion ou un petit salaire. Les logements « très sociaux » (dits PLA-I), ne représentant que 15% de la production de logements HLM à Paris, ces personnes sont confrontées à des difficultés de logement insurmontables.

42 000 logements, propriété de la Ville, dont une partie n'est pas soumise à condition de ressources, ne rentrent pas dans le seuil de la loi S.R.U. C'est notamment le cas du "parc privé" de la ville de Paris.

Il existe dans le parc privé des logements occupés par des personnes à faibles ressources, c'est le « logement social de fait ». Ces personnes reçoivent des aides de l'État, en particulier l'Aide Personnalisée au Logement (APL), qui peut représenter jusqu'à deux tiers du loyer. Le parc social « de fait » représente à Paris 103 000 logements, qui hébergent en moyenne un foyer de trois personnes, soit environ 300 000 parisiens. Par ailleurs, ces logements sont souvent concentrés dans les parties les moins bien entretenues, voire les plus insalubres, du parc privé. Mais dans le même temps, ce « logement social de fait » demeure un vecteur réel de mixité sociale, en permettant à certains habitants d'accéder au parc privé.

Les logements d'urgence pour les sans abri souffrent d'une grave pénurie de places, avec 3500 places à Paris pour environ 8 000 sans abri. L'affaire des « tentes du Canal Saint Martin » a révélé au grand jour l'ampleur de la crise du logement dans la capitale pour ces exclus du système du logement : jeunes sans emploi, transit de migrants, « travailleurs pauvres ». Un plan de construction a été mis en place l'hiver dernier entre l'État avec l'aide des collectivités locales, mais il demeure insuffisant, puisque seules 10% des places prévues ont été construites.

L'éradication du saturnisme et de l'insalubrité des mille immeubles répertoriés à Paris ne sera pas terminée en 2008, contrairement à l'objectif de la municipalité actuelle. Les incendies d'immeubles parisiens de l'été 2005 ont montré l'ampleur du problème dans la capitale. Ces situations de précarité absolue et de danger pour la santé des familles concernées doit appeler des réponses ambitieuses.

De nombreux parisiens ne pouvant se loger dans le parc privé, et ne pouvant pas accéder au parc social se retrouvent hébergés à l'hôtel, le plus souvent des hôtels dit "Préfecture" sans étoile, sans confort et à des niveaux de prix très élevés atteignant souvent 2 000 euros mensuels pour des chambres de 10 m². Ce sont parfois des familles entières qui sont logées dans des chambres d'hôtel sans confort, dans l'attente de la libération d'un logement social et dont une partie du loyer est payée par la Caisse d'Allocations Familiales. Il n'est pas admissible de laisser ces familles dans des situations qui perdurent parfois depuis plusieurs années.

Il n'existe pas de politique d'accueil des étrangers à Paris. Chaque année près de 10.000 étrangers s'installent régulièrement dans notre capitale. Nous devons

avoir une politique d'accueil juste et équilibrée. Les plates formes d'accueil et d'intégration mises en place par l'État, pour accueillir les populations signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration, ne sont pas suffisamment relayées. Il faut donc un dispositif municipal mieux maillé, plus lisible et plus proche des habitants.

La question des logements vacants anime souvent les débats sur le logement, alors qu'elle est souvent plus complexe. La définition du logement vacant doit effectivement être précisée, car elle inclut des situations très variées. Entre la succession, la mise en vente, le pied à terre parisien peu utilisé, il est difficile de considérer ce flux comme permanent et pouvant faire l'objet de réquisitions. Les logements vacants de longue durée sont souvent le fait de fonds d'investissements, de provinciaux ou d'étrangers. La mise aux normes des logements, qui nécessite des études et des travaux de réhabilitation, accroît souvent les délais de leur remise sur le marché. Pourtant, on estime qu'il y a 20 000 logements vacants à Paris. La Ville de Paris a délégué à la Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris (SIEMP) la mise en place d'une politique de remise sur le marché locatif de ces appartements du parc privé, avec des résultats très mitigés.

Le secteur du bâtiment est responsable de 26 % des émissions de CO2 à Paris et de près de la moitié des dépenses énergétiques. Le Plan Climat qui vient d'être adopté vise la réhabilitation du parc social, mais sans prendre de mesures en faveur du parc privé.

• **Nos propositions**

- Atteindre l'objectif de 20% de logements sociaux en 2014 avec la production de 40 000 logements supplémentaires, soit un objectif de 6 600 logements sociaux par an.
- Mieux répartir l'offre de logements sociaux, d'une part pour les classes moyennes, et d'autre part pour le logement ultra social.
- Pour les classes moyennes, réserver un tiers des logements sociaux, (soit 13 300 logements dits PLS).
- Mettre l'ensemble du "parc privé" de la ville sous conditions de ressources pour favoriser l'accès des classes moyennes à ces logements.
- Développer l'offre de nouveaux logements pour les classes moyennes en exigeant des promoteurs privés qu'ils réalisent 50% de logements locatifs à loyers intermédiaires, inférieurs au prix du marché, dans les opérations situées en ZAC.
- Pour les plus défavorisés, réserver un tiers des logements sociaux, (soit 13 300 PLA-I).
- Porter le nombre de constructions neuves à 4 500 logements par an dans la capitale, notamment par l'aménagement de nouveaux sites (friches ferroviaires, bâtiments cédés par l'État, etc...).

- Repenser l'attribution des logements en mettant en place un organisme neutre et insoupçonnable, présidé par une personnalité indépendante, dans lequel seront représentés les bailleurs sociaux, les locataires, les collectivités locales et les institutions concernées.

Développer des logements pour les jeunes

- Créer 6 000 nouveaux logements pour les étudiants, apprentis et jeunes travailleurs.
- Favoriser la location en supprimant la caution avec un système de garantie des loyers pour les propriétaires.
- Inciter à la colocation.
- Favoriser l'accession sociale à la propriété en doublant la part de la Ville dans le prêt à taux zéro pour les primo-accédants parisiens grâce à une partie des droits de mutation.

Agir pour des logements dignes et durables

- Éliminer les logements insalubres de la capitale, en particulier dans le parc social « de fait », les foyers de migrants et les hôtels meublés.
- Supprimer d'ici 2014 l'usage des chambres d'hôtels meublés pour les familles en attente de logements sociaux en doublant le nombre de logements très sociaux (PLA-I) dans la capitale afin de répondre à la demande des ménages en situation de précarité.
- Créer une Maison des sans abri ouverte 24h/24 par arrondissement, pour regrouper l'ensemble des services pour les sans abri sur un seul lieu (studettes avec douche, laverie, café associatif, point internet, etc) avec une stabilisation et réinsertion des personnes sans domicile en augmentant de 1 000 places le nombre de logements d'urgence et de 2 000 places de stabilisation.
- Mettre en place un dispositif qui accompagne les sans domicile fixe de l'hébergement d'urgence vers l'hébergement de stabilisation puis le logement social plus pérenne.

Préserver la diversité parisienne

- Concevoir des logements modulables et divisibles, afin d'augmenter la mobilité résidentielle dans les logements sociaux en cas de changement important de la structure familiale.
- Transformer des bureaux en logements dans les quartiers d'affaires du centre et de l'Ouest parisien.
- Assurer une diversité des types de logements afin d'augmenter le parc de peti-

tes surfaces (studios, 2 pièces) et d'appartements familiaux (4/5 pièces).

- Rééquilibrer la part de logements sociaux entre l'Est et l'Ouest parisiens, pour renforcer la mixité.
- Requalifier certains quartiers qui concentrent une trop grande proportion de logements sociaux en créant des logements intermédiaires et étudiants, en favorisant l'accès à la propriété, en implantant des espaces verts et des commerces de proximité.
- Favoriser le maintien et l'essor des gardiens d'immeubles dans le parc social et privé avec des incitations fiscales pour les propriétaires.
- Favoriser la mixité intergénérationnelle au sein de mêmes immeubles.
- Imposer que toutes les nouvelles constructions parisiennes soient aux normes de Haute Qualité environnementale et que les équipements publics accèdent aux normes de Très Haute Qualité environnementale pour créer de véritables éco-quartiers.

Urbanisme

• L'état des lieux

Avec plus de 2 millions d'habitants sur une superficie de 105 km², Paris est l'une des villes les plus denses d'Europe. La densité qui découle des nouvelles règles du Plan local d'urbanisme (PLU), a réduit le coefficient d'occupation des sols (COS) - c'est-à-dire le critère qui sert à déterminer le nombre de mètres carrés de surface hors-œuvre nette (SHON) susceptible d'être construit sur un terrain - de 3.3 à 3 et réduit les règles de hauteur des bâtiments de 45m à 37m. À l'occasion de la concertation réalisée par la Ville lors de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU), les Parisiens ont souhaité que la priorité soit d'abord donnée aux logements, puis aux espaces verts et aux équipements.

Le risque existe d'une « muséification » de la capitale, Paris devenant une ville certes très agréable à vivre pour une catégorie privilégiée d'habitants, mais rejetant en banlieue la ville moderne, les emplois et les grands équipements urbains.

Vue d'ensemble des opérations d'aménagement en voie d'achèvement ou achevées

Les grandes ZAC de la mandature précédente sont en cours d'achèvement. Après le quartier de Bercy, la ZAC Seine Rive Gauche commence à prendre forme, requalifiant tout le front de Seine rive gauche entre la Gare d'Austerlitz et Masséna.

Les opérations de Paris Nord-Est et de Clichy-Batignolles engagées par l'actuelle mandature constituent les principales opérations d'aménagement. L'aménagement partiel des friches ferroviaires du nord parisien, avec l'ouverture des jardins du Maroc rue d'Aubervilliers et l'aménagement d'opérations de logement le long des friches permet d'entamer une requalification de ce secteur

urbain, souvent délaissé. Elle ne permet pas cependant de donner une vision d'ensemble de la requalification des voies de la Gare du Nord et de Gare de l'Est qui coupent le XVIII^e et XIX^e arrondissement et qui se prolongent en banlieue avec d'immenses réserves foncières. Les opérations actuelles, concentrées près des Maréchaux, créent un mitage de ces réserves sans projet d'aménagement d'ensemble.

Le quartier Clichy-Batignolles, dont l'aménagement avait été engagé dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2012, commence à prendre forme après un repositionnement après l'échec de la candidature de Paris. L'ouverture de la première tranche du parc urbain donne un peu d'air au quartier des Epinettes, au nord de l'avenue de Clichy qui est particulièrement dense et sans espaces verts. On pourra regretter la faible concertation avec les habitants pour adapter davantage ce nouveau quartier aux besoins du nord-ouest de Paris. Les objectifs affichés de développement durable pour en faire un véritable éco-quartier nous semblent également insuffisants. Nous sommes encore loin d'un quartier de Très Haute Qualité Environnementale, avec des modes de déplacement doux et une éco-conception.

La Ville compte encore quelques grandes réserves foncières, en particulier sur les friches ferroviaires de Réseau Ferré de France, les sites de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) en cours de restructuration et les emprises de l'État, qui poursuit ses délocalisations en banlieue et en province et qui libère des emprises ou îlots urbains, ou des espaces autour des Maréchaux et du périphérique.

• **Nos propositions**

- Créer un nouveau grand parc urbain dans la capitale d'une dizaine d'hectares pour les habitants du centre et du nord de Paris, qui se prolongerait dans une coulée verte pour créer une promenade piétonnière et paysagée en reliant la Gare du Nord et de l'Est au boulevard des Maréchaux.

- Aménager une « coulée bleue » avec une promenade en continu sur les berges de la Seine, destinée aux piétons et aux vélos afin de rendre le fleuve aux Parisiens. Aménager en amont la Seine avec un système d'écluses pour limiter la montée des eaux et permettre l'utilisation continue des berges. Développer des équipements sportifs et de loisirs le long de la coulée bleue.

- Valoriser les berges des canaux et bassins parisiens (Canal Saint Martin, Bassin de la Villette, etc..).

- Aménager une « Coulée verte » en rocade autour de Paris avec une promenade piétonnière et cyclable en surface des terrains de la Petite Ceinture.

- Favoriser la continuité urbaine entre Paris et la banlieue, en recouvrant le boulevard périphérique sur les portions enterrées, soit près de 50% de sa surface.

- Réaliser des éco-quartiers exemplaires, qui devront permettre de concevoir un urbanisme durable, intégrant des modes de transport doux, des espaces verts, des

bâtiments HQE.

- Réaliser dans chaque nouveau quartier un bilan carbone, mesurant notre « empreinte écologique », pour diminuer les émissions de CO2.
- Identifier les réserves foncières parisiennes que constituent les sites de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) et des Domaines de l'État, en concertation avec eux.
- Aménager les friches ferroviaires autour des grandes gares parisiennes, en y créant des grands pôles urbains intercommunaux en liaison avec les communes de proche banlieue avec des commerces, des emplois et des équipements publics.

Valoriser le patrimoine parisien

- Rechercher et étudier les possibilités de valorisation et de protection du patrimoine industriel, soit par le maintien de la destination des sites, soit par leur reconversion.
- Mettre en valeur le patrimoine immatériel (traditions, vie locale) et proposer des projets architecturaux originaux, notamment dans les quartiers où la diversité culturelle est importante (ex : proposition d'immeubles à architecture orientale pour le 13ème arrondissement).
- Rechercher et protéger le patrimoine de proximité qui participe de la vie quotidienne des habitants, qu'il soit extérieur ou intérieur en assurant son entretien et sa rénovation (ex. les passages couverts) et en créant un régime de classement efficace.
- Proposer qu'entre le moment où le patrimoine est désaffecté et puis reconverti, soit conclus des baux précaires à destination des artistes pour favoriser l'émulation intellectuelle pendant les années de réalisation du nouvel aménagement.
- Valoriser l'image de certains quartiers stigmatisés par des opérations « Mon quartier, mon arrondissement, ma ville » qui permettraient aux habitants de témoigner de leur culture urbaine locale, en veillant à valoriser la mémoire du quartier par le témoignage des personnes âgées, par exemple.

Moderniser l'architecture parisienne

- Afin d'accroître le rayonnement artistique et culturel de Paris, réfléchir à la possibilité, ponctuelle et exceptionnelle, de dépasser la hauteur de 37 mètres pour certains grands équipements publics et culturels, en concertation étroite avec les habitants.
- Développer une architecture contemporaine de qualité internationale pour des équipements publics de proximité (crèches, médiathèques, collèges,...).

Requalifier les espaces publics parisiens

- Réaménager certaines grandes places parisiennes, comme la place de la République.
- Établir une Charte de sécurisation des trottoirs, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, personnes âgées et familles.
- Établir une Charte du mobilier urbain parisien, pour limiter le nombre, améliorer l'esthétique et la fonctionnalité des différents mobiliers urbains de la ville et de ses partenaires (RATP...).
- Aménager des ateliers d'artistes et d'artisans sous les arcades des voies de métro aérien, sur les lignes 2 et 6, à l'image du Viaduc des Arts.
- Créer une Cité de l'Europe à Paris, qui regroupe des Centres culturels, salles de spectacle (cinéma, théâtre, musique), galeries d'art, restaurants, logements étudiants, Maisons de l'Europe, etc.
L'Europe, la France et Paris ont besoin d'un lieu où les cultures européennes s'expriment et se rencontrent, et où les citoyens et les institutions puissent dialoguer. Ce doit être un lieu d'expression libre sur les questions européennes. En créant « la cité de l'Europe » nous réconcilierons les Français avec les questions européennes.

2. Se déplacer : une ville plus accessible

Les transports sont une préoccupation de tous les jours, pour tous les Parisiens. Avec plus de 11 millions de déplacements quotidiens dont les déplacements à pieds, Paris compte pour plus de 22 % des déplacements en Ile-de-France. 65% des déplacements intéressant Paris sont effectués par les Parisiens, contre 23% par les habitants de la petite couronne et 12% par les habitants de la grande couronne. Avec la congestion urbaine, la pollution atmosphérique et le réchauffement de la planète, le développement d'alternatives aux modes de transports les plus polluants et l'adaptation progressive des comportements constituent deux défis majeurs pour les Parisiens. Mais ces défis ne peuvent être relevés tant que la politique des transports parisienne demeure cloisonnée à l'intérieur des frontières du périurbain.

L'interdépendance entre Paris et sa banlieue est de plus en plus élevée. Hors déplacements à pieds, presque 6 millions de déplacements concernent des trajets Paris-Paris et Paris-Banlieue contre environ 800 000 Banlieue-Banlieue. Face aux investissements nécessaires pour renforcer l'offre de transports en commun, assurer le développement des technologies propres, réguler le trafic routier, rationaliser le transport des marchandises, seules la conception et la mise en œuvre effective d'une politique des transports à l'échelle du Grand Paris peut garantir aux Parisiens et aux Parisiennes l'atteinte de résultats tangibles au cours des prochaines années. C'est pourquoi nous plaçons au rang de ses premières priorités la mise en œuvre d'une politique de transport coordonnée à l'échelle intercommunale pour les transports en commun et le transport des marchandises.

Le transport des personnes

- **L'état des lieux**

À Paris, les modes de transports utilisés sont largement dominés par les « transports lourds » tels que le métro, le RER ou le Transilien qui représentent 53% des déplacements. Viennent ensuite les véhicules personnels et les véhicules utilitaires qui représentent 26% des déplacements, puis les bus, à hauteur de 12%, et les deux roues, pour environ 7%.

Alors que le seuil de confort de la RATP de 4 voyageurs au mètre carré est dépassé tous les jours sur la moitié du réseau, la saturation des lignes de métro et de RER est devenue un objet d'inconfort permanent pour les Parisiens. Malgré des investissements significatifs en infrastructures, la fréquentation des bus a diminué de 6% entre 2001 et 2007. La part du bus est faible dans l'ensemble de l'offre de transports et de déplacements, comparativement à d'autres villes européennes comme Londres par exemple. En outre, aucune ligne de bus ne bénéficie d'un parcours 100% site propre.

La forte croissance du nombre de deux-roues (+ 25% d'immatriculations à Paris sur la mandature) et du trafic correspondant, sans adaptation des infrastructures de voirie (stationnement et sécurisation), a entraîné une augmentation des accidents (+8% l'an dernier). Combinée au développement de nouvelles pratiques en matière de mobilité (Velib', rollers, etc.), elle pose aujourd'hui de manière plus accrue encore la question du partage de l'espace public et de la voirie.

Enfin, malgré des innovations technologiques reconnues à l'échelle européenne (voitures hybrides, électriques, propulsion GNV, etc.), le secteur des transports reste le tout premier responsable des pollutions urbaines (nuisances sonores, pollutions atmosphériques, émissions de gaz à effet de serre), posant la question de la responsabilité de la puissance publique face aux enjeux de santé des personnes et de réchauffement climatique, mais aussi celle de l'évolution des comportements individuels.

- **Nos propositions**

Améliorer l'offre de transports en commun

- Prolonger le Tramway des Maréchaux jusqu'à Porte de Clignancourt dans un premier temps puis jusqu'à Porte d'Asnières dans un second temps.
- Réaliser les jonctions avec les Tramways d'Issy-les-Moulineaux jusqu'à Porte de Versailles et avec les Tramways de Saint-Denis jusqu'à Porte de la Chapelle.
- Prolonger la ligne 14 pour désencombrer la ligne 13.
- Mettre à l'étude la création d'une nouvelle ligne 15 reliant les grandes gares parisiennes.
- Créer la ligne 16 de métro par le bouclage des lignes de métro 3bis et 7bis (Louis Blanc-Gambetta par la Porte des Lilas).
- Renforcer les fréquences et les plages horaires des métros et des bus sur les principales lignes en journée, soirée et week-end.
- Accélérer la rénovation de l'ensemble du réseau en privilégiant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et le confort de voyageurs (généralisation de la ventilation réfrigérée, efforts sur la propreté des stations...).
- Réaliser la liaison express vers Villepinte et l'aéroport Roissy Charles de Gaulle (projet CDG Express) sous réserve de garanties apportées sur la protection de la qualité de vie des habitants des quartiers traversés.
- Rénover la ligne B du RER.
- Mettre à l'étude le lancement de TRAMBUS (technologie hybride entre les tramways et les bus fonctionnant à piles électriques, moins onéreux que le tramway) sur deux axes principaux Nord - Sud, Est - Ouest pour optimiser les couloirs de bus déjà réalisés.

Développer les modes de transport non polluants

- Augmenter et améliorer l'offre de transports en taxis dans Paris avec des véhicules propres.
- Créer des taxis de proximité propres.
- Lutter résolument contre les pollutions sonores.
- Rendre gratuit le stationnement résidentiel des voitures électriques.
- Rendre obligatoire les filtres à particule sur les véhicules diesel circulant dans Paris.
- Expérimenter l'extension du service Paris Accompagnement Mobilité de transport à la demande à une cible plus large de personnes âgées.
- Développer le système de l'auto-partage, location d'un véhicule propre pour une courte durée (à l'heure ou à la journée) sur abonnement.
- Accroître l'offre de minibus de quartier.
- Lancer une offre de scooters électriques, comparable dans ses modalités de fonctionnement à l'offre Vélib'

Aménager et sécuriser la voirie

- Oxygéner le cœur d'agglomération en rendant les arrondissements centraux semi-piétons le week-end pour commencer.
- Favoriser le stationnement de courte durée dans les rues commerçantes et réserver les stationnements de longue durée dans les parcs souterrains.
- Lancer un audit général de l'espace disponible puis concevoir un plan global de stationnement en sous-sol.
- Développer un plan de stationnement des deux roues avec le rétablissement des emplacements de stationnement mixtes vélos-motos, l'extension des dispositifs de stationnement en épi sur chaussée, l'ouverture de places de stationnement sécurisées dans les parkings souterrains.
- Créer des tarifs préférentiels pour le stationnement de surface des véhicules propres et des travailleurs sociaux et médicaux (infirmières, médecins...).
- Sécuriser les espaces cyclables et piétons (voies cyclables en site propre sur les grands axes, trottoirs élargis sur des axes commerçants, Charte de sécurisation des trottoirs).
- Améliorer la sécurité à proximité de l'ensemble des écoles avec la généralisation des zones 30.

- Favoriser l'usage des transports en communs et des mini-bus électriques pour remplacer à terme les bus de touristes.
- Standardiser les aménagements de voirie et de carrefours en s'appuyant sur les meilleures pratiques en matière de sécurisation des espaces.

Le transport de marchandises

• L'état des lieux

La part des livraisons dans la circulation parisienne ne cesse d'augmenter, devenant une vraie source de congestion et de pollutions urbaines. Le transport de marchandise représente près de 90 000 tonnes de marchandises livrées chaque jour dans la capitale, dont 90% par la route, 50% du gazole consommé en ville, et 35% du CO2 émis en urbain. En outre, 80% des livraisons se font sur des arrêts non légaux.

Alors que le transport par voie routière représente plus de 90% des déplacements, le report progressif vers des modes plus écologiques comme le fer, le fluvial ou même le vélo devient une nécessité. Ce transport multimodal constitue l'une des principales sources d'amélioration de la situation et de diminution du trafic routier de marchandises.

Le Plan de Déplacements Urbains de l'Ile-de-France fixait l'objectif d'une augmentation de 3% de la part des tonnages de marchandises acheminés par la voie d'eau et le fer pour la période 2003-2008 (ce qui correspond à environ 8-9 millions de tonnes par an, sur la base des données actuelles). Pour atteindre cet objectif, le Port Autonome de Paris (PAP) et la ville de Paris entreprennent des expérimentations en matière de logistique fluviale urbaine avec différentes entreprises (grande distribution, messagerie...).

Le développement d'une flotte de véhicules propres (GPL, au GNV, à l'électricité ou aux biocarburants) devient également nécessaire. Ces véhicules peuvent être utilisés pour la distribution urbaine, pour la collecte et livraison de petits colis ou pour la collecte des ordures ménagères. Il reste néanmoins des difficultés sur le coût de ces véhicules, sur leur taille ou encore sur leur mode d'approvisionnement énergétique.

• Nos propositions

- Diviser par deux le nombre de camions d'ici la fin de la mandature, en concertation avec la filière transports et logistique.
- Regrouper l'ensemble des Plans existants dans un Plan de coordination des transports logistiques pour Paris et le Grand Paris.
- Mettre en œuvre un plan de développement du fret en ferroutage avec des camions électriques au GNV. Etudier les possibilités de développer le fret intramu-

ros par les voies RER avec des monte-charge adaptés pour limiter les livraisons par camions.

- Créer une charte de fonctionnement des livraisons, pour faciliter les livraisons propres du commerce et de l'artisanat.

- Créer des plates-formes multimodales (ferrouillage, aéroports, sorties d'autoroutes, grands pôles urbains) aux portes de Paris et de l'agglomération urbaine pour développer des livraisons mutualisées dans la capitale.

- Créer un service de livraison mutualisé avec des véhicules propres (incitation financière pour les véhicules de livraison) pour favoriser le co-voiturage de livraison entre commerçants.

- Créer des points relais de livraison dans les parkings publics, ainsi que des zones de délestage dans chaque quartier commerçant.

- Favoriser l'utilisation des places de livraison pour les véhicules propres.

- Mettre en place un plan de fret fluvial, avec gares fluviales et intermodalité fret ferroviaire et routier.

Premières pistes vers une politique des transports coordonnée au sein du « Grand Paris »

- Soutenir le projet de rocade autour de Paris.

- Etendre l'offre Vélib' à l'agglomération.

- Développer les réseaux verts à Paris et en proche banlieue pour favoriser des itinéraires verts pour les modes de déplacements doux : piétons, rollers, cyclistes...

- Favoriser les parcs de stationnement relais sécurisés aux abords de Paris et près des grandes gares RER / SNCF / métro pour diminuer l'usage de la voiture à Paris et développer les transports en communs.

- Organiser la convergence des plans de transports et de déplacements à l'échelle du Grand Paris.

- Autoriser, de manière expérimentale, les taxis à emprunter la bande d'urgence sur l'autoroute A1 vers Roissy CDG aux heures de pointe.

- Mettre en place un système d'information « intelligent » permettant une régulation optimale du trafic en fonction de la densité des flux et de la qualité des indicateurs environnementaux.

- Développer l'intermodalité aux abords de Paris et dans les grandes gares.

- Engager une politique résolue et active de promotion des technologies de moto-

risation les plus propres, appuyées par la généralisation de la gratuité du stationnement résidentiel aux voitures électriques, la transformation du parc des véhicules utilitaires des collectivités et l'insertion systématique dans le cahier des charges des délégataires et prestataires d'obligation de s'équiper en utilitaires propres.

- Développer les Plans de Déplacements d'Entreprises pour augmenter l'utilisation des transports en commun, le covoiturage, les flottes de véhicules propres, etc.

3. Respirer : pour une ville plus durable

Longtemps, dans tous les domaines économiques, des déplacements, du logement, l'exigence environnementale fut seconde. À l'occasion de l'élection présidentielle, Nicolas Hulot a lancé le débat en proposant un pacte écologique. Il y a urgence à le traduire en réalisations concrètes.

Le développement durable doit devenir la première de nos préoccupations. Et pas seulement dans la définition des politiques publiques, qu'elles soient internationales, européennes, nationales ou locales, mais aussi dans les choix stratégiques des entreprises, dans les comportements des citoyens. Ce que nous devons conduire, c'est une révolution de nos comportements et de notre développement pour le rendre durable.

Localement, rappelons que Paris contribue pour près de 10% aux émissions de gaz à effet de serre nationales, avec une population représentant à peine 3,5 %. C'est dire l'urgence, et c'est dire aussi combien on aurait gagné à commencer plus tôt ! Paris se doit aujourd'hui d'être la plus exemplaire et la plus ambitieuse. Cela commence par la méthode de travail. Il faudra, à l'avenir, que nous réfléchissions sur les moyens de mieux mobiliser les Parisiens sur ces dossiers environnementaux. Le Plan Climat a constitué une première prise de conscience des responsables publics parisiens. Il doit s'accompagner d'une politique beaucoup plus globale, plus ambitieuse, dans laquelle les exigences environnementales et de développement durable ne se traduisent plus par la multiplication de mesures ponctuelles, mais qui inspirent, qui intègrent, qui pénètrent toutes les politiques publiques.

Pour une politique transversale du développement durable

- **L'état des lieux**

La mise en œuvre d'une politique de développement durable implique une démarche transversale qui conditionne et oriente l'ensemble des politiques publiques. La politique municipale y a sa place, notamment en matière de développement économique, de transports, d'urbanisme. Sa transversalité implique d'être placée au centre des processus décisionnels de la ville, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas pour la Ville de Paris, malgré l'élaboration, toujours inachevée, du document d'orientation d'ensemble que constitue l' « Agenda 21 » de la commune.

La politique du développement durable impose aussi de réfléchir et d'agir à la bonne échelle : une décision bonne localement mais dommageable à terme à une échelle plus large ne doit plus pouvoir être possible. Pour Paris, au cœur d'une agglomération de plus de 8 millions d'habitants, cette politique ne peut être menée efficacement qu'au niveau de l'agglomération toute entière, et implique la coopération de collectivités aujourd'hui empilées : l'État, la région Ile-de-France, les départements, les communes et les divers organismes de coopération intercommunale.

Toutes les politiques municipales doivent contribuer au plus haut niveau de croissance de long terme et au plus haut niveau de bien-être de la société tout en

répondant à un double enjeu environnemental : l'enjeu mondial du réchauffement climatique qui impose de diminuer la production de gaz à effet de serre et de préparer Paris à ses futures conditions climatiques ; l'enjeu plus local d'un environnement sain et agréable pour les Parisiens, tant par la qualité des ressources naturelles (eau, air, espaces verts...), que la propreté ou la gestion des risques.

- **Nos propositions**

Mettre en place une gouvernance où le développement durable est au coeur des prises de décision.

- Créer une fonction de 1er adjoint dédié au développement durable, avec une mission transversale de validation de l'ensemble des politiques décidées par la Ville. En parallèle, un poste d'adjoint en charge des questions strictement environnementales sera maintenu.

- Créer une fonction d'adjoint en charge de l'environnement et du développement durable dans chaque arrondissement.

- Mettre en place des dispositifs de régulation interne à l'administration de la Ville de Paris, tels que la réalisation systématique d'études d'impact des projets. La démocratie locale, notamment au travers des conseils de quartier, sera appelée à participer pleinement à cette gouvernance.

- Développer la formation et l'information des citoyens et des acteurs économiques de la capitale sur les enjeux et la pratique du développement durable. Car la responsabilité du développement durable à Paris n'appartient pas aux seuls pouvoirs publics.

Faire de Paris un modèle de développement durable

- La municipalité devra s'appliquer systématiquement les recommandations qu'elle mettra en avant en matière de développement durable, notamment dans la gestion de son patrimoine, dans sa politique d'achat ou dans sa participation aux décisions intercommunales (SIAAP, SYCTOM...). La pratique de la Ville permettra d'inspirer les autres acteurs et de contribuer à créer de réels marchés pour des prestations nouvelles.

- Dès lors que le plan climat, voté à Paris le 1er octobre 2007, définit des objectifs et non des moyens, nous nous attacherons à en tirer toutes les conséquences et à le mettre en œuvre dans l'élaboration du prochain plan local d'urbanisme et le prochain plan de déplacement, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas. En particulier, les émissions de dioxyde de carbone devront avoir été réduites de 30% d'ici 2020.

- Respecter l'engagement des collectivités locales pour le Grenelle de l'environnement.

- Contribuer à un Agenda 21 ambitieux pour la capitale qui coordonne les politiques de développement durable de Paris en concertation avec les communes de l'agglomération parisienne.

- Bâtir une véritable fiscalité écologique, à travers la taxe professionnelle pour les entreprises, à travers la taxe foncière ou d'habitation pour les particuliers et les dotations de l'État (DGF en particulier) pour les collectivités locales, qui seule permettra la mise en œuvre de l'ensemble des propositions.

Préservation de l'environnement des Parisiens

• L'état des lieux

La qualité de l'environnement des Parisiens est préoccupante, tant en matière de qualité de l'air, que de pollution sonore ou de place des espaces verts.

Pollution et santé à Paris

Les pollutions urbaines ont certes baissé depuis les années 1970, mais seulement pour des polluants connus de longue date comme le dioxyde de soufre ou le plomb. En matière de qualité de l'air, si la pollution atmosphérique est bien identifiée, la pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments est beaucoup moins surveillée alors que chaque jour, un Parisien respire 15 m³ d'air et passe en moyenne 22 heures en espace clos. La qualité de l'air y est dégradée par une pollution issue des matériaux du bâtiment ou du mobilier, des produits d'entretien ou de l'utilisation de matériel, qui s'ajoutent à la pollution de fond en provenance de l'extérieur.

AIRPARIF surveille en permanence, pour toute l'Ile-de-France, un certain nombre de polluants mais les mesures réalisées ne donnent qu'une image partielle : tous les polluants ne sont pas mesurés, ou pas systématiquement, la densité du réseau est imparfaite, et aucune mesure de l'air intérieur n'est réalisée. En particulier, les seuils d'alerte ne sont fondés que sur les niveaux de dioxyde de soufre, d'ozone et de dioxyde d'azote.

La mauvaise qualité de l'air, qu'il soit extérieur ou intérieur, a un impact sur la santé des Parisiens. La pollution atmosphérique est responsable, selon une étude récente, de 6% des décès en France, soit environ 1000 décès par an pour Paris. De plus, ce risque est très inégal selon les rues et les quartiers. Les zones proches des axes de fort trafic, comme les points de jonction entre les autoroutes et le périphérique, sont hautement exposées dans un rayon de 300 mètres.

La pollution de l'air n'est pas la seule qui mette en danger la santé des Parisiens et de tous ceux qui séjournent dans notre ville. Les sols sont pollués (stations essences, locaux commerciaux abandonnés...), de même que l'eau malgré les traitements de dépollution appliqués à l'eau potable. Selon le plan national Santé-Environnement (PNSE), ce sont au total entre 7 et 20% des cancers qui sont imputables à des facteurs environnementaux. La pollution prend aussi la forme d'une pollution sonore particulièrement importante. Outre l'impact du bruit de la circulation pour les riverains des grands axes de circulation, aggravé par la progression de la congestion, le bruit le plus gênant vient le plus souvent du voisinage, plus particulièrement pour tous les immeubles anciens et mal isolés.

Les enfants sont les plus vulnérables à ces risques, ce qui implique une responsabilité forte de la Ville qui les accueille dans les crèches et les écoles. Encore très peu pris en charge, le risque sanitaire est particulièrement élevé en raison de :

- la forte concentration d'enfants dans des environnements clos, avec des jeux qui les amènent souvent près du sol et qui portent des objets à leur bouche ;
- la sensibilité des enfants à de faibles concentrations de toxiques ;
- l'impact grave des toxiques sur la croissance.

L'air des écoles est pollué par des composés chimiques volatiles issus des produits d'entretien, de l'utilisation quotidienne de fournitures scolaires (colles, peintures, feutres, aérosols,...) ou encore des mobiliers en bois traité.

Le manque d'espaces verts

Si quelques parcs et jardins ont été créés ces dernières décennies (La Villette, André Citroën, Bercy, Cardinet...), Paris n'est pas une grande ville d'espaces verts. Le maillage est très lacunaire, notamment dans le centre et le nord, tant en matière de grands espaces que de jardins de proximité. Et alors que le nombre de parcs est insuffisant, ceux qui existent sont très insuffisamment mis en valeur, à commencer par les deux premiers d'entre eux, les bois de Vincennes et de Boulogne.

• Nos propositions

Améliorer la qualité de l'air

- Lancer un programme de couverture du boulevard périphérique avec des systèmes de filtration des polluants.
- Rendre public trimestriellement le niveau réel de pollution avec une carte précise de Paris.
- Engager une politique résolue et active de promotion des technologies de motorisation les plus propres, appuyées par la généralisation de la gratuité du stationnement résidentiel aux voitures électriques, la transformation du parc des véhicules utilitaires des collectivités et l'insertion systématique dans le cahier des charges des délégataires et prestataires d'une obligation de s'équiper en utilitaires propres.
- Inciter les stations-service situées dans Paris à s'équiper de récupérateurs de vapeurs.
- Lancer une campagne d'information auprès de la population sur le thème de la qualité de l'air intérieur.

Lutter contre toutes les formes de pollution

- Réduire les inégalités face au bruit, en procédant par sondage à des mesures de

bruit, pour mettre en place une politique d'insonorisation des logements.

- Renforcer la prise en charge du risque lié aux sols et sous-sols pollués par les opérateurs privés (ex. réhabilitation des stations essence, locaux commerciaux abandonnés...) et traitement des pollutions historiques en supprimant la prescription de responsabilité pour pollution des sols. Publier l'inventaire complet des sites pollués à Paris.

Protéger la santé des enfants et des populations les plus sensibles

- Réduire les risques de la légionellose par un programme de recensement, de surveillance et d'alerte des tours aéro-réfrigérantes qui sont à proximité d'écoles ou établissements pour les personnes âgées.

- Proscrire l'usage de produits dangereux ou nocifs pour la santé dans les écoles de la Ville, sur la base d'un audit qui sera réalisé pour déceler les mauvais usages sanitaires et les produits d'entretien nocifs, mal dosés ou inutiles.

- Interdire les PVC dans toute nouvelle construction d'école.

Créer des quartiers plus verts, plus écologiques et plus agréables

- Réaliser des éco-quartiers exemplaires. Ces quartiers permettront un urbanisme durable, intégrant des modes de transport doux, des espaces verts, des bâtiments THQE, des arbres et espèces végétales absorbant les pollutions urbaines et compensant une plus grande densité urbaine. Un bilan carbone équilibré, mesurant notre « empreinte écologique » sera réalisé dans chaque nouveau quartier.

- Créer un nouveau grand parc urbain dans la capitale, d'une dizaine d'hectares, entre les emprises ferroviaires des gares du Nord et de l'Est.

- Aménager une « Ceinture Verte » autour de Paris avec la création d'une promenade piétonnière et cyclable paysagée sur la Petite Ceinture parisienne.

- Créer des squares et des jardins publics de proximité, afin de compléter le maillage parisien, en particulier dans les quartiers mal dotés.

- Développer les cœurs d'îlots urbains paysagers et la création d'espaces végétalisés dans les nouveaux projets architecturaux et la réhabilitation de l'ancien, notamment du parc social.

- Développer les espaces plantés à Paris : un plan de développement des espaces arborés et plantés sera mis en œuvre. Les nouvelles voies dans les éco-quartiers seront de préférence plantées, en veillant à la diversité des espèces végétales sélectionnées, et en utilisant systématiquement des espèces permettant de filtrer l'air et de réduire la pollution.

- Systématiser l'usage de la végétalisation des immeubles : toitures, terrasses, balcons, murs.

Préserver la biodiversité de la faune et de la flore dans les espaces verts parisiens.

- Valoriser les bois de Boulogne et de Vincennes ;
- Favoriser la préservation des deux poumons verts parisiens en concertation avec les communes riveraines ;
- Aménager une promenade continue le long des berges de la Seine. Paris doit reconquérir et se réappropriier les rives de la Seine afin d'offrir aux Parisiens une véritable « coulée bleue » au cœur de la capitale.
- Améliorer l'aménagement des berges des canaux parisiens.

La politique de l'eau

• L'état des lieux

Les ressources aquifères de Paris sont menacées par le réchauffement climatique

Le réchauffement climatique aura pour conséquence la survenance d'épisodes climatiques plus contrastés, avec des sécheresses, mais aussi des inondations liées au ruissellement d'eau de pluie ou aux crues des rivières.

La région parisienne n'est pas, en France, la plus exposée. Cependant, la nappe du calcaire de Champigny, utilisée pour l'adduction d'eau potable et l'irrigation, est déjà à un niveau de faiblesse inquiétant et les effets des orages en Normandie (notamment glissements de terrain en Seine Maritime) deviennent plus dangereux.

L'eau potable consommée dans la capitale dépasse un volume de 600 000 m³ par jour, soit près de 10% du débit de la Seine en été.

La dépollution de l'eau conduit à des coûts croissants

L'eau utilisée à Paris vient pour 40% de la Seine et pour 60% de sources et de nappes. Les traitements mis en place permettent de fournir une eau potable très surveillée. Néanmoins, ces traitements ont un coût qui conduit à ne pas traiter certains polluants, comme les nitrates qui aujourd'hui approchent des taux limites. De plus, les progrès des pesticides, efficaces à des doses de plus en plus faibles, sont généralement plus rapides que l'évolution des normes de potabilité.

10 ans après leur adoption, les directives européennes de traitement des eaux usées ne sont toujours pas respectées

Le traitement des eaux usées de Paris est assuré par le syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). La Directive européenne « ERU » (eaux résiduaires urbaines) impose un calendrier pour mettre en place un traitement adapté des eaux usées. Pour les agglomérations importantes en « zone sensible » à l'eutrophisation, un traitement de l'azote et du phosphore devait être

mis en place en 1998 au plus tard. Or compte tenu du temps perdu au départ, il est peu envisageable que les stations soient aux normes avant 2011. En particulier la station de traitement d'Achères qui assure le traitement d'une grande partie des eaux résiduaires issues de Paris est très en retard.

La fin des contrats de délégation de gestion de l'eau pose la question du mode de production et de distribution de l'eau

La société d'économie mixte « Eau de Paris » assure la production et le transport de l'eau des Parisiens. La distribution est assurée par des délégations de gestion avec des filiales de Veolia en rive droite, et de Suez en rive gauche. Les contrats de distribution arrivent à échéance en 2009.

• Nos propositions

Anticiper les conséquences du réchauffement climatique

- Poursuivre le programme de maîtrise des besoins d'eau potable de la Ville par la limitation des fuites des réseaux de transport et de distribution et par des programmes d'économie d'eau de la Ville de Paris, maître d'ouvrage (notamment espaces verts et bâtiments publics).

- Inclure dans le cahier des charges du ou des futurs distributeurs de l'eau à Paris une nécessaire incitation financière au comptage individuel de la consommation d'eau dans les copropriétés.

- Lancer un programme, dans un premier temps à travers quelques chantiers expérimentaux, de ralentissement à la source des eaux d'orage. Cette contrainte sera prise en compte lors d'aménagements ou de réaménagements d'espaces verts, par des chaussées drainantes, par des dispositifs comme la végétalisation des toits des bâtiments publics.

Améliorer la qualité de l'eau

- Mettre en place, face aux risques sanitaires liés aux intrants (engrais, pesticides) de l'agriculture intensive, des partenariats avec les agriculteurs qui favorisent le développement de l'agriculture biologique dans les aires d'alimentation des sources et captages utilisés. À ce titre, la Ville pourra s'engager à acheter une partie de la production pour la restauration collective.

- Accélérer la mise en conformité avec la réglementation européenne en matière d'assainissement de l'eau, avec une date butoir en 2011 pour toutes les stations d'épuration qui traitent les eaux de Paris.

- Favoriser la mise en place d'un urbanisme permettant de limiter de 20 % les eaux pluviales dans les égouts d'ici 2014.

Améliorer le mode de production et de distribution de l'eau

- Imposer, à l'occasion du renouvellement des concessions de gestion des eaux, un cahier des charges sévère non seulement en matière de prix, mais également en matière de qualité de l'eau, de réduction à la source des pollutions et d'économie d'eau.

En conséquence, le choix entre passage en régie ou maintien des délégations dépendra notamment de la capacité des délégataires à accepter de telles modalités de rémunération. Le passage en régie sera une option réellement ouverte, sans présupposés idéologiques. Nous chercherons dans ce cadre à contenir l'évolution du prix de l'eau.

- Renforcer les capacités de contrôle par la Ville sur l'action de ses délégataires dès 2008. Le renforcement de ces contrôles s'accompagnera du développement d'un effort d'information et de pédagogie vis-à-vis des Parisiens sur les questions liées au service public de l'eau.

La maîtrise de l'énergie

• L'état des lieux

Le bâti parisien, parce qu'il est très dense, pourrait être très économe en énergie. Cependant, la très mauvaise isolation globale des bâtiments fait que ce n'est pas le cas (65% des bâtiments datent d'avant la première réglementation thermique de 1974). Le bâti parisien consomme ainsi 35 000 GWh par an, soit la production de 4 centrales nucléaires, et émet 30 à 50 % de gaz à effet de serre de plus que la moyenne nationale.

Les incitations à améliorer l'isolation des bâtiments sont faibles. L'impact sur un appartement de la piètre performance générale de l'immeuble est plus faible que pour une maison. Pour un foyer parisien, le budget « énergie » et le gain potentiel apparaissent faibles, comparés au budget « logement ». Les lourdeurs de la copropriété, la relation locataire/bailleur, ou encore l'absence de responsabilisation dans l'utilisation de services collectifs d'eau chaude et de chauffage, contribuent à entretenir le gaspillage. L'effort environnemental relève de la démarche militante.

L'échec des dispositifs passés nécessite un changement de démarche et de rythme : exigences renforcées sur le neuf, innovation et vaste programme de rénovation de l'existant, en visant rapidement les niveaux de Très Haute Qualité Environnementale et de Basse Consommation. Cela passe par la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement du renouvelable, en travaillant sur la performance du bâtiment et sur l'efficacité des dispositifs de chauffage et de rafraîchissement, en maîtrisant la consommation électrique par éradication des appareils inefficaces.

Dans ce cadre, faire de Paris le modèle français de l'« énergie maîtrisée » contribuerait à une prise de conscience de la population française sur ce thème et à l'attractivité de Paris.

- **Nos propositions**

La recherche de l'excellence environnementale pour le parc public

- Lancer, sous initiative municipale, un programme expérimental de bâtiments municipaux économes (Très Haute Qualité Environnementale) avec des énergies renouvelables. L'objectif visé sera le plus exigeant possible (soit le seuil du « facteur 4 » : 50 kWh/ m² pour le neuf et 80 pour l'ancien). Nous souhaitons que, dès 2010, l'ensemble des programmes publics soit aux normes THQE, avec un quart d'énergie passive (15 kWh/m²).

- S'attacher aux économies d'énergie pour la rénovation du parc immobilier et social de la Ville, qui va intervenir dès 2013 au rythme de 500 à 1000 logements par an.

- Développer le recours à la géothermie pour les réseaux de chaleur collectifs (CPCU), en remplacement de certaines productions à base de charbon, ou pour augmenter leur capacité.

Inciter et accompagner les Parisiens

- Modifier le PLU pour que dès 2010, toutes les nouvelles constructions soient aux normes de Haute Qualité Environnementale, et, à partir de 2020, aux normes Très Haute Qualité Environnementale.

- Mettre en place une fiscalité écologique afin de favoriser les propriétaires qui rénovent leur logement.

- Construire autour des chantiers de la Ville le référentiel technique (solutions et performance énergie, air, bruit) adapté à Paris, cohérent avec son urbanisme, tant sur le neuf que sur l'ancien.

- Généraliser des démarches de bilan thermique des bâtiments pour orienter les plans de rénovation et évaluer *a posteriori* les opérations de construction et de rénovation.

La propreté et la gestion des déchets

- **L'état des lieux**

La propreté des rues de Paris est très insatisfaisante

L'exigence de propreté pour Paris répond à la fois au besoin d'assurer l'hygiène et la santé publique, mais aussi d'assurer un cadre de vie agréable pour tous les Parisiens. La propreté, au sens large, s'inscrit donc dans la nécessité de rendre la ville vivable, de l'assainir tout en permettant son développement économique et humain. Le développement soutenable de l'espace urbain implique la connaissance de l'état de salubrité, l'évaluation des politiques de nettoyage, et des moyens pour faire respecter l'espace public.

Aujourd'hui, la propreté de notre espace public à Paris est tout à fait insuffisante, et on observe une tendance à la dégradation dans de nombreux quartiers. Le nettoyage systématique a été réduit, avec en contrepartie un appel au civisme des Parisiens et usagers de l'espace public, et une intensification des contrôles et des verbalisations des actes d'incivilité. L'état général des rues de Paris témoigne des limites de cette politique.

La gestion peu durable des déchets à Paris

La production de déchets ménagers de Paris est de l'ordre de 1,2 million de tonnes par an, dont environ 80 % sous forme de déchets ménagers non triés, le reste étant trié par le biais d'une collecte séparée. Seuls environ 12 % des déchets sont valorisés à l'issue du processus de recyclage.

Cette performance de Paris en matière de valorisation des déchets est particulièrement préoccupante, car bien inférieure à ce que parviennent à réaliser beaucoup de communes de banlieue et de province. Le tri est insatisfaisant, témoignant de l'insuffisance de l'action de pédagogie de la Mairie. Au total, un tiers des déchets collectés dans les « bacs jaunes » ne sont pas valorisables, soit un retard de 10% de performance de tri par rapport à la moyenne des 85 communes relevant du SYCTOM (syndicat interdépartemental et intercommunal de traitement des ordures ménagères).

La collecte des déchets, responsabilité de la Ville de Paris, exécutée pour moitié en régie et pour moitié en s'appuyant sur des opérateurs privés, et le traitement, responsabilité du SYCTOM, sont insuffisamment articulés. En particulier, la méthanisation des déchets (traitement de fermentation anaérobie des déchets fermentescibles qui produit du méthane, utilisable comme combustible, et du compost) : le SYCTOM va prochainement lancer deux unités de méthanisation, mais les collectes permettant d'alimenter ces unités en matières fermentescibles triées ne sont pas prévues à Paris.

Les déchets traités par le SYCTOM le sont pour la très grande majorité par incinération avec valorisation énergétique sous forme d'alimentation des circuits de chauffage et de production d'électricité. La densité de l'habitat de l'agglomération parisienne fait de l'incinération une solution difficilement évitable sauf à accroître les emprises spatiales et donc l'éloignement de Paris, générant une pollution supérieure liée au transport. Néanmoins, cette solution produit des dioxines qu'il convient de limiter autant que possible, et est moins efficace que la « valorisation matière » (carburant, compost...).

• Nos propositions

Rendre Paris plus propre

- Expérimenter la délégation de gestion de la propreté aux maires d'arrondissements en leur attribuant les moyens humains et financiers correspondants.
- Créer des « brigades vertes », par redéploiement des services de la propreté, placées sous l'autorité des maires d'arrondissement, chargées d'intervenir immédia-

tement en cas de pollution ou de nuisance constatées (tags, bris de vitres, objets encombrants sur les trottoirs...).

- Renouer avec un nettoyage systématique des espaces publics, lui-même gage d'incitation au comportement civique.

- Mettre en place un dispositif de mesure de la propreté plus complet que l'outil actuel. Le « baromètre de propreté, de pollution et de salubrité » que nous proposons permettra notamment de lier la propreté ressentie par les Parisiens à des indicateurs précis et mesurables de propreté.

- Maintenir et renforcer l'effort de responsabilisation des citoyens par des actions de sensibilisation, d'information et de répression, en cohérence avec les autres axes de la politique urbaine (hygiène et santé publique, gestion des déchets, prévention routière, sécurité...).

Mettre en place une politique d'objectif zéro déchet

- Interdire les sacs plastiques gratuits dans la distribution à Paris dès 2010.

- Poursuivre et renforcer, dans le cadre de la fiscalité écologique, la sensibilisation des Parisiens à l'intérêt écologique et économique de la limitation des déchets et de leur tri. Pour cela, des informations sur la manière de trier et le devenir réel des déchets seront régulièrement fournies. Des sondages de contenu des bacs de collecte sélective seront réalisés afin d'adapter la pédagogie nécessaire.

- Généraliser les poubelles avec tri sélectif sur la voie publique.

- Impliquer Paris dans la méthanisation des déchets : compte tenu de la difficulté de mettre en place un nouveau bac dans les locaux poubelles parisiens, certaines activités seront ciblées, comme les installations de restauration collective, dont celles dépendant de la Ville (écoles). De plus, Paris élaborera avec les autres adhérents du SYCTOM et la RATP un programme d'utilisation du méthane produit par les bus et flottes de véhicules des communes.

- Proposer au SYCTOM et à ses adhérents de lancer une étude visant à une meilleure coordination des politiques de collecte et de traitement à l'échelle du syndicat, et de renforcer le contrôle des émissions polluantes.

- Développer les centres de recyclage sur le territoire de Paris (un seul en cours de mise en place) et multiplier les points de collecte de proximité en apport volontaire (5 déchetteries sur le territoire aujourd'hui seulement).

- Mettre en œuvre des collectes sélectives pour les entreprises et structures municipales. Ces collectes seront différenciées selon le type d'activité (orientées fermentescibles pour la restauration, orientées papier pour les bureaux).

- Envisager un système de financement de la gestion des déchets plus incitatif à la performance, comme la pesée embarquée ou l'ajustement des taxes d'enlèvement des ordures ménagères aux performances de tel ou tel quartier.

4. S'entraider : pour une ville solidaire

La valeur d'une société se mesure à la place qu'elle réserve aux plus faibles de siens. La valeur d'une ville également, surtout lorsqu'elle compte deux millions d'habitants qui, au fond, s'ignorent trop les uns les autres. Et l'on connaît ce paradoxe d'une ville très peuplée, très vivante, très active, mais où l'on peut très vite basculer dans les difficultés, la solitude, le désespoir aussi. Il n'y a rien de plus important, pour un responsable public, que de tisser ou de retisser des liens entre les gens. C'est toute l'ambition de notre projet pour Paris, qui prend tout son sens dans ce chapitre consacré à l'action sociale et aux solidarités. Une ville plus humaine, c'est une ville qui sait accueillir ses enfants, pense aux personnes âgées, qui aide les handicapés, qui protège et intègre les personnes exclues de la société.

Une ville pour toutes les familles

- **L'état des lieux**

Concilier vie familiale et vie professionnelle reste difficile à Paris

26% des 490 000 familles vivant à Paris sont monoparentales, contre 17% en France. La natalité est plus forte que dans le reste de la France (14,8 naissances pour mille habitants à Paris contre 13,2 en France). Les femmes sont plus actives (80 % contre 77 % en France). Les horaires de travail sont plus décalés (1 Parisien sur 3 travaille en horaires décalés ou le week-end). Enfin, 63 % des familles parisiennes sont locataires contre 40 % au niveau national. Seulement 44 % de logements ont plus de trois pièces à Paris contre 81 % en France. 11 % des familles disposent de moins d'une demi-pièce par personne.

Si la population parisienne globale ne diminue plus, il n'en est pas de même pour les familles avec plusieurs enfants : elles continuent de quitter Paris. Ainsi, les familles avec un enfant représentent la moitié des familles à Paris, contrairement à l'ensemble de la France où elles sont minoritaires (42 %).

Le premier problème des familles est le logement. Les logements de taille adaptée aux familles sont peu nombreux et surtout beaucoup trop chers : une famille nombreuse aux revenus modestes ne peut quasiment pas se loger à Paris.

Le coût de la vie quotidienne est globalement le plus élevé de France, et les transports en commun ne sont pas adaptés aux familles et aux enfants en bas âge.

Le problème toujours non résolu de l'accueil de la petite enfance

Sur 75 500 enfants de moins de 3 ans, 22 400 sont accueillis en crèche, 4 000 sont gardés par une assistante maternelle agréée, et les haltes-garderies et jardins d'enfants, qui accueillent les enfants jusqu'à 4 ou 6 ans, comptent 6 000 places en tout. Les parents des 43 000 autres enfants doivent trouver une solution

soit au sein de la famille, soit auprès d'une auxiliaire parentale non agréée. Pour ceux qui n'y parviennent pas, l'un des parents est contraint à renoncer au moins temporairement à sa vie professionnelle.

Près de 20 000 enfants attendent toujours une solution. Et la situation ne s'est pas améliorée malgré la création de 5 200 places en crèches depuis 2001, le nombre d'enfants ayant augmenté de 2,1% sur la période alors que le nombre de places d'accueil ne progressait que de 1,2%.

Le modèle de la crèche collective, même en horaires élargis, ne répond pas toujours aux besoins des parents à horaires décalés, comme aux besoins des parents dont les deux sont actifs (77% des familles parisiennes). Les conditions d'attribution des places en crèche demeurent opaques malgré le nouveau règlement intérieur adopté en septembre 2003. Si des commissions d'attribution ont été créées dans presque tous les arrondissements, leur fonctionnement dépend du bon vouloir du maire d'arrondissement. Le coût d'une crèche collective pour les parents, proportionnellement à leurs revenus, s'établit entre 30 et 915 euros par mois. Le coût moyen est de 300 euros. Les autres modes de garde, garde partagée, assistante maternelle..., sont souvent méconnus, et donc sous-utilisés.

Les modes de garde individuels ne sont pas une solution à la portée des familles modestes en raison de leur coût élevé. L'allocation PAPADO (Paris Petit à Domicile), créée en 2004, complète la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) de la CAF, en fonction des revenus et du nombre d'enfants (de 100 à 400 euros par mois). Cette aide, accessible au bout de 3 années de résidence à Paris, ne concerne que la garde au domicile du parent. Elle ne bénéficie pas à la garde par une assistante maternelle.

Au total, les parents doivent déboursier entre 600 et 1200 euros mensuels pour un temps plein pour une assistante maternelle ou une auxiliaire parentale à domicile, en comptant toutes les aides et réductions d'impôt.

- **Nos propositions**

Faciliter la vie quotidienne des familles parisiennes

- Diversifier l'offre en matière de modes de garde, pour mieux répondre aux besoins, et pour un coût supportable par la collectivité.
- Créer 4 000 nouvelles places en crèches collectives, respectant dans la mesure du possible les normes de Très Haute Qualité Environnementale. Elles seront adaptées pour les enfants handicapés. L'offre de places à horaires élargis sera accrue.
- Développer l'offre de « micro crèches ». Une telle formule, à mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil individuel, permet d'encadrer 4 à 9 enfants par 2 auxiliaires de puériculture expérimentées ou des personnes diplômées d'un CAP petite enfance. Il suffit de mettre 500 logements à disposition dans la mandature, en veillant à une répartition géographique équilibrée de leur implantation. L'objectif est de créer 4 000 places d'ici la fin de la mandature.

- Accorder la carte « Paris Pass Famille » dès la première année d'habitation à Paris.

- Créer un point d'information dans chaque mairie d'arrondissement et un portail électronique entièrement dédié à la vie des familles : services à domicile, événements culturels et sportifs, mutualisation de gardes, transports...

Accueillir la petite enfance et permettre à tous de concilier vie familiale et vie professionnelle

- Expérimenter la désectorisation du placement en crèches : le placement par arrondissement ne correspond pas toujours aux besoins, tant pour les familles habitant en limite d'arrondissement que pour celles qui souhaitent bénéficier d'une crèche près du lieu de travail.

- Améliorer le système d'attribution des places et centraliser l'information sur les places vacantes grâce à un site Internet d'inscription centralisée, pour tous les modes de garde, sur le modèle de Ravel pour l'inscription à l'université

- Favoriser le lien entre les générations : l'installation de crèches au sein de résidences pour personnes âgées sera expérimentée.

- Étudier l'extension de l'allocation PAPADO aux familles qui mettent leurs enfants en micro crèches.

Une ville où les seniors ont toute leur place

• L'état des lieux

Paris compte aujourd'hui 420 000 personnes âgées de plus de 60 ans, soit 20 % de la population parisienne totale. En supposant que les actuelles tendances démographiques se poursuivent, cette proportion devrait peu évoluer jusqu'en 2010 puis beaucoup plus rapidement jusqu'en 2030.

La place des seniors dans la Ville

Dans les cinq années à venir, la part des personnes âgées de 60 à 70 ans et des plus de 80 ans va augmenter, alors que celle des 70 à 80 ans restera stable.

La problématique des personnes âgées en situation de dépendance ne concerne aujourd'hui qu'une petite minorité des seniors. Selon diverses études, en particulier le schéma gérontologique 2006-2011, le nombre de personnes âgées dépendantes à Paris diminuerait de 15% d'ici 2030, alors qu'il augmenterait de près de 30% en Ile-de-France. Paris est en effet une ville qui voit partir une partie de ses habitants à l'âge de la retraite ainsi qu'à l'âge de la grande dépendance, essentiellement pour quatre raisons : l'attrait d'un mode de vie moins urbanisé, le retour dans la région d'origine, le coût du logement et le nombre insuffisant de places à Paris en EHPAD.

Le Département de Paris verse l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) aux plus de 60 ans en situation de dépendance, avec un montant dépendant du degré de dépendance (GIR) et du revenu. 25 000 Parisiens reçoivent l'APA, dont 13 000 bénéficiaires à domicile (coût moyen mensuel de 470 euros pour le Département de Paris) et 12 000 en établissement (coût moyen mensuel de 300 euros), pour un budget total de 100 millions d'euros par an.

Les aides pour le maintien à domicile sont nombreuses : aide à l'amélioration de l'habitat, travaux de sécurité, carte Paris à Domicile (coiffure, pédicurie, télé-alarme...), services d'aide ménagère et tranquillité seniors (accompagnement par un agent de sécurité pour les transactions d'argent) mais ne concernent que les populations habitant Paris depuis au moins 3 ans et dont l'impôt est inférieur à 2 028 euros, et sont peu connues des seniors et de leur famille.

Les places d'accueil de jour, passées de 25 à 120 depuis 2001, devraient être portées à plus de 400 selon le schéma gérontologique 2006-2011, notamment pour répondre aux besoins des familles des malades d'Alzheimer.

L'accueil en maison médicalisée est en revanche encore insuffisant. Paris compte 56 Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour une capacité d'accueil de 6 300 places. Cette capacité rapportée au nombre d'habitants est très inférieure à la moyenne nationale.

Des efforts sont engagés pour améliorer cette offre. La modernisation des maisons gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) a représenté depuis 2001 une dépense de 63 millions notamment pour transformer des chambres deux places en chambres individuelles. Le schéma gérontologique 2006-2011 prévoit l'effort sans précédent de création de 2 200 places en EHPAD représentant un engagement de près de 500 millions de la part de la collectivité.

• **Nos propositions**

L'investissement que nous devons consentir pour nos aînés est devant nous, investissement financier mais également et surtout humain afin de rompre la spirale infernale de la dépendance et de la solitude grandissante.

- Mettre en place un plan seniors sera l'une des priorités de la prochaine mandature : suivi social, lutte contre l'isolement, généralisation des consultations de prévention, anticipation des besoins, identification des situations de détresse...

- Accroître progressivement le nombre de places dans les établissements de retraite médicalisés agréés. Aujourd'hui, sur 6 300 places dans les EHPAD, 2300 concernent les patients qui relèvent de l'aide sociale. Nous proposons de créer 2 500 nouvelles places d'ici la fin de la mandature.

- Faciliter les déplacements des seniors : sécuriser les trottoirs, améliorer l'accessibilité et la sécurité des transports en commun, développer l'offre de transports de proximité : mini-bus de quartiers, taxis de proximité.

- Développer des loisirs plus adaptés aux seniors à mobilité réduite.
- Faciliter le tutorat en favorisant les points de rencontres (notamment dans les Points Paris Émeraude) entre les retraités et les jeunes en formation et en apprentissage.
- Expérimenter l'installation de crèches au sein de maisons de retraite afin de lutter contre les ruptures entre les générations.
- Inciter chaque jeune Parisien à accompagner une personne âgée dans ses démarches quotidiennes.
- Mieux informer les Parisiens en s'appuyant sur le réseau des associations.

Mieux accompagner la dépendance

- Favoriser résolument le choix de vie des personnes âgées : aide au soutien à domicile ou maison de retraite sans pour autant revenir sur l'engagement du schéma gérontologique.
- Former, fidéliser et valoriser le personnel aidant à domicile. La Ville appuiera la proposition faite à l'État de reconnaître leur activité pour la retraite.
- Créer un label qualité de la Ville de Paris pour les entreprises d'aide à la personne.
- Favoriser l'action d'associations œuvrant au maintien du lien social des personnes dépendantes en milieu médicalisé.
- Décloisonner le médical du social en organisant et en coordonnant les dizaines de métiers et d'acteurs impliqués dans le maintien à domicile.
- Concevoir des logements modulables et divisibles, afin d'augmenter la mobilité résidentielle dans les logements sociaux ou dans le parc privé en cas de changement important de la structure familiale.

Une ville où chacun a accès à la santé

• L'état des lieux

Offre de soin et démographie médicale

L'offre de soins à Paris est abondante et de qualité. Rapportée à la population, la couverture médicale (32 médecins pour 10 000 habitants) est cependant inférieure à la moyenne nationale (34) et très inférieure à la moyenne de la région (42). De plus, l'accès à la santé des populations les moins favorisées est difficile. Paris compte seulement 37% de médecins dépendant du secteur 1 strict, sans dépassement d'honoraires. Enfin, on observe une forte dissymétrie de la démogra-

phie médicale entre l'Est et l'Ouest de la capitale.

Paris bénéficie d'un Hôpital Public de grande qualité : l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP) est un groupe hospitalier dont la compétence des équipes médicales et soignantes est reconnue de manière internationale. Les personnels ont su aux cours des dernières décennies s'adapter aux mutations médicales. Le pilotage des relations entre la Ville et l'AP-HP est cependant complexe, avec notamment un directeur général nommé par le gouvernement.

La prise en charge de la santé de la petite enfance est bien organisée, avec de nombreuses structures compétentes d'aide et d'assistance.

Prévention

Les actions de prévention santé de la mairie se sont concentrées sur le SIDA depuis le début de la mandature (l'Ile-de-France est toujours la première région d'Europe du Nord touchée), et dans une moindre mesure sur la tuberculose. Elle a mené de nombreuses campagnes d'information, a augmenté les subventions aux associations de lutte contre le SIDA, a ouvert des centres de dépistage I.S.T. Elle a mené également des actions de prévention contre l'obésité dans les classes primaires et a mis en place des équipes d'intervention.

Le financement d'actions en faveur de la lutte contre le cancer et les maladies cardio-vasculaires a en revanche été insuffisant, alors qu'ils demeurent les deux premières causes de mortalité à Paris.

La communication en matière de toxicomanie a été intense. Une mission toxicomanie, visant la prévention scolaire, la formation d'adultes (éducateurs spécialisés, parents, enseignants), et l'accueil toxicomanes marginalisés, a été définie. La prévention scolaire reste encore cependant lacunaire dans l'investissement des milieux fréquentés par les 12-15 ans.

• Nos propositions

Mettre en place l' « hôpital hors les murs »

- Créer des centres de prise en charge des urgences légères distincts des urgences hospitalières dans le but d'améliorer la prise en charge des urgences simples et désengorger les centres d'accueil des urgences des hôpitaux. Ces centres seront organisés en partenariat entre l'AP-HP et les praticiens libéraux.

- Développer des structures alternatives à l'hospitalisation, en renforçant l'Hospitalisation à domicile (HAD) pour les situations les plus lourdes et les plus complexes, et la création de structures légères d'aide à la personne pour les soins plus légers avec accompagnement social. Créer des structures de vie et de rencontre pour lutter contre l'isolement.

- Généraliser des structures itinérantes d'information et de prévention santé au sein des 20 arrondissements.

Améliorer la prévention

- Valoriser les missions du planning familial.
- Mettre en place des antennes sanitaires et sociales dans les principaux sites universitaires axés notamment sur la prévention en lien avec les internes en médecine qui pourraient y pratiquer.
- Mettre en place un suivi social et sanitaire des étudiants parisiens.
- Prévenir l'obésité, la toxicomanie et l'alcoolisme mais aussi d'autres dépendances, avec une politique de prévention plus active et mieux coordonnée (alerte) entre les médecins et les travailleurs sociaux. Les nouvelles addictions (jeux vidéo et internet) doivent être évaluées.
- Mettre en œuvre un plan de prévention du suicide des jeunes (sensibilisation des personnels médicaux, scolaires, des familles et des jeunes).
- Soutenir les actions de lutte et de prévention contre les infections sexuellement transmissibles (IST), et notamment le VIH.
- Accentuer la communication sur la prévention des maladies cardio-vasculaires et des cancers, avec des campagnes de valorisation de l'hygiène alimentaire, et l'éducation sanitaire à l'école.
- Poursuivre l'installation des défibrillateurs dans les lieux publics.

Une ville où l'on peut vivre avec son handicap

• L'état des lieux

Paris compte 340 000 handicapés tous âges confondus, soit 15% de sa population.

Paris accuse un retard important par rapport à l'Ile-de-France en termes de structures spécialisées, avec seulement 1230 places en foyer occupationnel ou médicalisé ou en service d'accompagnement à la vie sociale. Aucun SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour les Adultes Handicapés) n'est présent à Paris. Enfin, Paris manque de structures d'accueil pour les enfants handicapés par rapport aux autres départements, à l'exception des dispositifs visant les déficients auditifs.

Si la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, fait de l'accessibilité de la ville une obligation à la fois éthique et législative, les personnes en situation de handicap éprouvent toujours de grandes difficultés d'insertion dans tous les domaines de la vie : accès à la scolarisation, à l'emploi aidé, à l'obtention de prêt, à l'espace urbain...

Les aidants familiaux restent insuffisamment soulagés. Les aides négociées en

convention avec l'UNA (800 millions d'euros) soumises à double condition de handicap et de ressources, restent faibles.

- **Nos propositions**

Rendre la ville plus accessible

- Faire de Paris une ville exemplaire : anticiper les délais fixés par le législateur en ce qui concerne la scolarisation et l'accès à l'enseignement supérieur, l'emploi, l'accessibilité aux bâtiments, aux transports et aux nouvelles technologies dans le cadre d'un plan global.

- Etre exemplaire en matière d'emploi municipal.

- Sécuriser l'espace public : en particulier, requalifier des carrefours et des trottoirs, améliorer la qualité des répéteurs sonores.

Accompagner les handicapés

- Proposer des accueils temporaires afin de permettre à la personne handicapée de faire un véritable choix entre le maintien à domicile et l'habitation dans un centre.

- Permettre aux aidants familiaux d'avoir un relais pour être remplacés s'ils sont indisponibles : renfort ponctuel en cas d'urgence, services de suppléance et/ou de centres d'accueil temporaire de qualité pour une plus ou moins longue durée selon les besoins.

- Favoriser l'accès au sport des personnes handicapées.

Une ville qui réduit l'exclusion

- **L'état des lieux**

La très grande pauvreté et l'exclusion augmentent à Paris.

Plus de 8 000 personnes vivent dans les rues de Paris. C'est trois fois plus que la « moyenne » nationale. 17% sont des femmes, une sur trois est mère de famille. 25% des sans domicile fixe travaillent, soit en CDD, intérim ou CES, soit en CDI (17% d'entre eux), ce qui pose une nouvelle fois et avec une acuité dramatique la question des conditions d'accès au logement social et très social.

À ce déficit, s'ajoute les conditions d'accueil dans les centres d'hébergement comme les difficultés de s'y retrouver dans le maquis des aides et des structures. Pour faire face à cette situation dramatique, la Ville de Paris, dispose de 3 900 places, le dispositif étant renforcé pendant les périodes de grand froid. Des bagageries ont également été créées.

En parallèle, Paris apporte son soutien à l'aide alimentaire et finance, via le Centre

d'Action Sociale de la Ville, des centres d'hébergement d'urgence et des centres de réinsertion. Elle subventionne également des associations spécialisées. Enfin, le SAMU social dont le département de Paris est membre fondateur, œuvre chaque nuit en faveur des sans abri et dispose de centres d'hébergement d'urgence « simples » et médicalisés.

Mais on voit bien que ce dispositif où l'urgence domine, reste encore impuissant pour répondre à l'objectif partagé de réinsérer durablement les sans abri et de les sortir de la spirale de l'isolement.

Malgré cela, il faut souligner que rien ne serait possible sans le travail extraordinaire réalisé par les associations qui, souvent sans beaucoup de moyens, donnent énormément de temps et d'énergie au service des plus démunis.

Les quartiers sensibles à Paris cumulent toujours de lourds handicaps

En mars 2007, dans la lignée de la politique gouvernementale, Paris a signé 14 Contrats Urbains de Cohésion Sociale avec l'État. Ces contrats renouvellent les 16 contrats « Politique de la Ville » qui avaient été signés avec l'État pour la période 2001-2006. Ces contrats correspondent à autant de quartiers, qui recourent partiellement les Zones urbaines sensibles (ZUS) de la ville et les quartiers périphériques du Grand projet de rénovation urbaine (GPRU), autant de programmes faisant intervenir l'État.

Au total, 300 000 Parisiens sont concernés par les efforts que l'État et la Ville promettent de faire pour améliorer les conditions de vie et le développement économique et social dans les quartiers sensibles, quel que soit leur statut.

Les quartiers défavorisés cumulent encore de lourds handicaps au premier rang desquels un taux de chômage supérieur de 10 points à celui de Paris. Et la baisse observée ailleurs n'est pas plus rapide dans ces quartiers que dans le reste de Paris. Le chômage frappe encore plus les jeunes déscolarisés avec un taux à 40% et n'épargne pas les jeunes diplômés plus touchés par ce fléau qu'ailleurs.

Au problème de l'emploi s'ajoutent d'autres handicaps comme le retard scolaire (19% sont sans diplôme contre 11,4 % pour Paris) ainsi que les problèmes de santé (37% des enfants non soignés pour des caries contre 26% à Paris). Dans ces quartiers, on trouve environ 25% d'allocataires du RMI et le revenu moyen des ménages y est de 33% inférieur à celui de l'ensemble des contribuables parisiens.

Depuis 2001, les crédits alloués à la politique de la ville n'ont cessé d'augmenter pour dépasser aujourd'hui 200 millions d'euros. Mais malgré la multiplication d'antennes et de dispositifs spécifiques (par exemple, 100 opérations réalisées pour la réinsertion par l'économie avec 38 équipements spécifiques), les quartiers conservent leur retard structurel et leur enclavement. La mixité urbaine et la mobilité sociale restent très limitées.

La politique dans les quartiers manque avant tout d'un pilotage unifié. Le dispositif de pilotage prévu dans le contrat de ville a été peu concrétisé. Le comité annuel

n'a été réuni qu'une fois en six ans pour le contrat 2001-2006 alors que le comité local n'a tenu qu'une ou deux réunions par an. 12 équipes de développement local sont actuellement gérées par 6 associations différentes. Quant à la concertation avec les habitants, elle a présenté un bilan très contrasté selon la composition des groupes de pilotage local.

Le zonage a eu des effets pervers qui se lisent aussi bien dans la politique de l'emploi (peu d'entreprises extérieures sollicitées, manque de mobilité des habitants vers les autres arrondissements) que dans celle de la politique culturelle (aide versée le plus souvent à des associations communautaires, manque de manifestations culturelles trans-quartiers).

• **Nos propositions**

L'aide aux plus démunis

- Élaborer un plan concerté dans le domaine de l'accueil d'urgence et de la réinsertion avec les associations concernées.
- Réserver un tiers de logements très sociaux (PLA-I) dans les nouveaux logements sociaux.
- Éliminer les logements insalubres de la capitale, en particulier dans le parc social de fait, les foyers de migrants et les hôtels meublés.
- Supprimer d'ici 2014 l'usage des chambres d'hôtel meublé pour les familles en attente de logements sociaux en doublant le nombre de logements très sociaux (PLA-I) dans la capitale afin de répondre à la demande des ménages en situation de précarité.
- Créer une Maison des sans abri ouverte 24h/24 par arrondissement, pour regrouper l'ensemble des services pour les sans abri sur un seul lieu (studettes avec douche, laverie, café associatif, point internet, etc) avec une stabilisation et réinsertion des sans domicile fixe en augmentant de 1 000 places le nombre de logements d'urgence et de 2 000 places de stabilisation.
- Mettre en place un dispositif qui accompagne les sans abri de l'hébergement d'urgence vers l'hébergement de stabilisation puis le logement social plus pérenne.

Redynamiser les quartiers sensibles

- Expérimenter 3 zones franches urbaines dans les 18e, 19e et 20e arrondissements, dont certains quartiers cumulent les handicaps : fort taux de chômage, absence d'entreprises, forte proportion de jeunes, faible démographie médicale, échec scolaire...
- Requalifier certains quartiers qui concentrent une trop grande proportion de logements sociaux en implantant des logements intermédiaires, étudiants, en favorisant l'accès à la propriété, en implantant des espaces verts et des com-

merces de proximité.

- Promouvoir l'implantation de médecins, de commerçants, d'activités culturelles dans les quartiers difficiles de la capitale.
- Unifier les dispositifs de pilotage de la politique dans les quartiers, en affichant précisément les compétences des différents partenaires et en affirmer le rôle prédominant du Maire dans certains domaines comme l'éducation ou la sécurité afin de ne pas diluer les enjeux.

- Favoriser les échanges entre les quartiers sensibles et les autres quartiers en cassant « la frontière invisible » du zonage :
 - par la prise en compte des quartiers dans le cadre d'une politique de l'emploi plus globale et par une incitation à l'embauche des entreprises privées ;
 - par des constructions urbanistiques d'importance construites à la frontière de ces quartiers ;
 - par l'organisation de concours spécifiques dans les quartiers sensibles afin que certains agents municipaux y soient recrutés ;
 - par une démocratie locale plus ouverte en redécoupant ou en opérant des regroupements de conseils de quartier ;
- Expérimenter des programmes d'insertion professionnelle par le travail en partenariat avec les entreprises.

5. Réaliser : une ville plus dynamique

Redonner de l'ambition économique à Paris, c'est tout d'abord améliorer le quotidien des Parisiens : une activité économique plus dynamique se traduit par plus d'emplois, dont des emplois de proximité, plus de commerces, plus d'artisans, plus de services. C'est aussi préparer l'avenir : l'activité de demain dépend des investissements d'aujourd'hui, notamment dans l'innovation, et le financement de l'ensemble des politiques locales dépendra de la vigueur du tissu économique.

L'économie de Paris affiche en apparence un réel dynamisme. Les créations d'entreprises sont plus nombreuses qu'ailleurs - environ 10% des créations en France chaque année se font à Paris. Cependant, en dépit de cela, Paris perd régulièrement de l'activité au profit de la petite couronne et désormais surtout de la province, où beaucoup de communes mènent des politiques proactives. Paris a perdu 4 000 établissements en 6 ans.

Ce phénomène s'accompagne d'une spécialisation croissante dans un petit nombre d'activités tertiaires, facteur de fragilité difficilement compatible avec un rôle de moteur de l'économie francilienne. Parallèlement, de nouveaux secteurs d'excellence peinent à prendre le relais des secteurs traditionnels du luxe et du tourisme. Bien qu'encore deuxième place financière d'Europe, Paris continue à céder du terrain face à la place dominante de Londres, et le secteur de la finance, qui représente plus de 10% de l'emploi de la capitale, embauche de moins en moins. Plusieurs activités innovantes sont relativement bien représentées à Paris ; mais comme tout le secteur de l'innovation, les projets peinent à émerger, à être financés et à être pérennisés.

Le commerce de proximité, responsable d'une part importante des créations de TPE, rencontre lui-même des difficultés. Menacé dans certains quartiers par des phénomènes de spécialisation rapide ou « monoactivité », par les hypermarchés installés en périphérie immédiate ou encore par le départ d'autres activités, perdant ses enseignes indépendantes dans les rues commerçantes dynamiques, il peine à s'installer dans les quartiers les plus défavorisés de la capitale.

Dans le même temps, Paris se distingue par un taux de chômage relativement élevé, 8,3% en juin 2007 (soit 87 000 demandeurs d'emploi environ), supérieur de 10% à la moyenne francilienne. Le détail du chômage parisien est révélateur de contrastes préoccupants : les cadres y sont particulièrement nombreux, soit plus de 25% à mi 2007 selon l'INSEE, ainsi que les chômeurs de longue durée, c'est-à-dire de plus d'un an (33%). La problématique des seniors y est aiguë et va en s'aggravant : plus de 40% des chômeurs ont plus de 40 ans, 17% plus de 50 ans.

Les entreprises, l'innovation et l'emploi

- **L'état des lieux**

À l'échelle de la région Ile-de-France, région active qui attire un large spectre de compétences, les activités économiques sont fortement reliées à l'innovation (13

chercheurs ou ingénieurs pour 1000 employés). Paris et l'Ile-de-France regroupent la moitié du potentiel de R&D français (47% des cadres d'entreprises, 42% des cadres de recherche). L'Ile-de-France a aussi une position de leadership européen si l'on considère les dépenses de R&D communautaires.

Malgré cela, d'un point de vue de l'innovation, l'importance de la région comparée à d'autres régions européennes, a plutôt diminué dans les années 1990 et au début des années 2000.

En France, l'encouragement à la création d'entreprises et l'innovation implique essentiellement des acteurs aux niveaux national et régional. Les municipalités limitent aujourd'hui leurs actions à deux aspects : l'assistance aux formalités de création ; et l'accès aux aides publiques et l'accueil en pépinières, le référencement des hôtels d'entreprises et des locaux vacants. Or ces deux points ne sont pas décisifs dans le développement de l'innovation, car ils ne répondent pas aux trois questions fondamentales en matière de création d'entreprises : qui prend le risque, quel est ce risque, et est-il opportun ?

À Paris comme en France, la recherche, l'innovation et la création d'entreprises sont encore cloisonnées

Paris a des résultats comparables à ceux du niveau national : morbidité anormale chez les start-up, peu de brevets, 10 fois moins de business angels qu'à Londres et un mécanisme favorisant l'éparpillement à travers la planète des innovations réussies et des talents.

L'effort de la municipalité sur l'innovation est essentiellement concentré sur Paris Développement qui a pour missions statutaires la promotion économique de la capitale, l'aide à la création et au développement d'entreprises innovantes et de haute technologie. Paris Développement gère et met à disposition 9 000 m² de locaux dans le cadre de pépinières et d'incubateurs, ce qui est très peu - les 40 000 m² affichés correspondent à la somme de toutes les entités de même vocation, notamment les incubateurs spécialisés issus de l'enseignement, tels que celui des Arts & Métiers ou l'ENST, ou encore Agoranov.

Autant que la création, la transmission des entreprises détermine l'avenir du tissu économique. Le phénomène est critique au niveau parisien. On estime que dans les 10 années à venir la moitié des petites entreprises changeront de mains en raison du départ à la retraite de la génération d'après-guerre.

Un chômage encore trop important

Le fort taux de chômage que connaît Paris s'explique tout d'abord par l'évolution du tissu local d'entreprises. Fortement importatrices de main d'œuvre de la périphérie (moins de 45% des emplois parisiens sont occupés par des Parisiens), les entreprises parisiennes créent sensiblement moins d'emplois que leurs consœurs dans le reste de l'Ile-de-France. Les plus grandes entreprises se sont fortement restructurées, générant de nombreuses réductions d'emploi, et les défaillances de PME sont sensiblement plus fréquentes qu'en moyenne en France. Ce phénomène trouve son origine dans la rapide mutation de l'économie parisienne depuis 15 ans :

les secteurs manufacturiers ou la construction disparaissent, ayant globalement été divisés par 2 en termes d'emplois depuis le début des années 1990, au profit des services, qui occupent 90% des salariés travaillant à Paris aujourd'hui. Ce rapide renouvellement a un impact d'autant plus fort sur l'emploi qu'une entreprise nouvelle à Paris crée en moyenne 1,1 emploi, contre 1,5 dans le reste de l'Ile-de-France.

Le marché de l'emploi doit également faire face à un problème très spécifique à Paris, celui des intermittents du spectacle. Avec 15% des demandeurs d'emploi indemnisés et 9% des sommes totales versées, ce phénomène est majeur et, surtout, s'aggrave.

• **Nos propositions**

Nous voulons agir sur trois leviers : l'innovation, le développement d'un réseau important de TPE, PME, commerces et artisans et, enfin, une action spécifique en faveur des quartiers les plus défavorisés.

Redonner de l'ambition à Paris

- Réduire les charges des entreprises, des professions libérales, des artisans et des commerçants grâce à un allègement progressif de la taxe professionnelle.

- Tripler les fonds municipaux alloués au développement économique au cours de la mandature.

- Développer les pépinières d'entreprises, en particulier dans les nouveaux quartiers de la capitale.

- Mettre en réseau les pôles d'excellence de Paris : recherche, entreprises innovantes, grandes universités...

- Promouvoir les secteurs d'excellence de la capitale. En particulier, Paris dispose encore d'atouts lui permettant de rester une place financière de premier plan, disposant des meilleures écoles de formation, de spécialités où sa prééminence est reconnue, d'infrastructures qui comptent parmi les meilleures du monde, avec un immobilier encore comparativement abordable.

Aider et accompagner les TPE et les PME

- Expérimenter des dispositifs de type « Small Business Act » qui favorisent l'accès des PME ou TPE à un certain nombre de marchés publics ou d'opérations innovantes, simplifier les procédures d'appels d'offres (en particulier pour les plus petits marchés) pour permettre aux PME d'y répondre, proposer des formations aux réponses aux appels d'offres publics, inclure dans les critères d'évaluation le taux de sous-traitance à des PME, et réduire drastiquement les délais de paiement de la ville.

- Financer la création d'entreprises par la mise en place d'un fonds de microfinance partiellement garanti par la Ville.

- Créer dans la plupart des arrondissements des « Ateliers Parisiens pour l'Initiative et l'Emploi », guichets uniques pour les entreprises, créateurs et demandeurs d'emploi, centrés sur l'accompagnement de projets d'entreprises et de projets professionnels, favorisant le partage d'expérience et le recrutement. Ces structures remplaceront les Maisons du Développement Économique et de l'Emploi actuelles, dont elles étendront les missions.
- Réduire les coûts d'installation et de développement des entreprises, favoriser la mise en réseau, la circulation de l'information et les partages de compétence.
- Promouvoir la mise en place de groupements d'employeurs ou de coopératives d'emplois agréées par la Mairie, permettant aux TPE (notamment aux commerces et artisans) de bénéficier de services auxquels elles n'auraient pas eu accès autrement.
- Créer une bourse à la reprise d'entreprises, mettant en contact cédants, repreneurs, investisseurs et financeur ; sensibiliser et former les entrepreneurs aux enjeux de la transmission (management, aspects financiers, légaux, fiscaux,...).
- Parrainer un réseau de compétences et connaissances permettant aux professions libérales de réaliser des actions conjointes (communication, recrutement, réponse à un appel d'offre...). Le rôle de la Mairie serait celui d'un intermédiaire « organisateur » du marché mettant à disposition une organisation et des moyens (« plate-forme » d'échange).

Pour une économie plus sociale

- Insérer l'économie sociale et solidaire au cœur de la politique du développement économique et de l'emploi à Paris : les intégrer dans les Maisons du Développement Economique et de l'Emploi actuelles, et à terme, dans les « Ateliers Parisiens pour l'Initiative et l'Emploi » plus ambitieux créés pendant la mandature.
- Encourager des pratiques financières socialement innovantes, dont l'Investissement Socialement Responsable (ISR), par la création d'une chaire dédiée à l'École d'Économie de Paris, et par l'orientation d'une partie de la trésorerie des sociétés d'économie mixte vers des fonds ISR.

Pour une politique de l'innovation ambitieuse

- Doter Paris Développement d'un Comité de l'Innovation, chargé non seulement de la gestion des incubateurs et pépinières, mais aussi du développement de l'innovation à Paris par des contacts avec les centres de recherche franciliens pour la création d'entreprises par les chercheurs, un encouragement et une aide aux salariés de grands groupes souhaitant créer leur entreprise, une mise en réseau des acteurs de l'innovation et un investissement fort dans l'innovation sociale.
- Favoriser la mise en relation des porteurs de projets, des incubateurs, des corporations, des centres de recherche, des investisseurs et des donneurs d'ordres au

sein d'« Ateliers Parisiens pour l'Initiative et l'Emploi ».

- Aider les TPE et PME à se développer à Paris à travers la conclusion de conventions entre la ville et OSEO pour le soutien à l'innovation, le financement des investissements et la garantie des financements bancaires. Compléter ces conventions par la création d'un guichet unique d'aide à la création d'entreprise (juridique, fiscale, comptable...).

- Valoriser l'action des entreprises spécialisées dans les biotechnologies et le développement durable.

- Financer des salles de vidéoconférence, d'outils pédagogiques numériques, de médiathèque pour les nouveaux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

- Créer ou affecter des bâtiments universitaires pour de nouvelles filières professionnalisantes dans l'environnement, le développement durable et le service à la personne.

Agir directement en faveur de l'emploi

- Mener une politique de l'emploi s'attaquant aux spécificités du marché du travail à Paris : disposant aussi des compétences du département en matière de RMI, la collectivité parisienne doit poursuivre et enrichir une action d'envergure en la matière et s'attacher à rationaliser ses différents dispositifs et structures d'aides en accroissant le nombre de personnes touchées, notamment dans les quartiers en difficulté (GPRU, quartiers « politique de la ville »...), et chez ses nombreux cadres et seniors sans emploi.

- Expérimenter 3 zones franches urbaines dans les 18e, 19e et 20e arrondissements, dont certains quartiers cumulent les handicaps : fort taux de chômage, absence d'entreprises, forte proportion de jeunes, faible démographie médicale, échec scolaire...

Les avantages fiscaux liés aux zones franches urbaines bénéficient à la fois aux entreprises existantes et aux nouvelles entreprises.

- exonération pendant 5 ans d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu ;
- exonération de la taxe professionnelle ;
- exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- exonération des charges sociales patronales ;

Ces exonérations bénéficient à tous types d'entreprises de 50 salariés au plus : commerce, artisanat, entreprises industrielles, de service, professions libérales, associations qui salarient des habitants de la ZFU... pour une durée de 5 ans.

Ce mécanisme bénéficie également aux résidents, puisqu'un tiers des emplois créés dans les entreprises implantées en ZFU doit être réservé aux habitants de zones urbaines sensibles.

- Fusionner les structures municipales (MDEE et Missions Locales), et regrouper

physiquement d'autres acteurs comme l'ANPE ou les structures de la Région dans une nouvelle structure municipale, les « Ateliers Parisiens pour l'Initiative et l'Emploi », guichets uniques pour les entreprises, créateurs et demandeurs d'emploi. Leur architecture ouverte permettra d'accueillir les associations tournées vers l'emploi, et d'organiser et développer les forums pour l'emploi initiés sous la dernière mandature.

- Fusionner le Plan départemental d'aide à l'emploi (PDAE) avec le Plan départemental d'insertion (PDI) et engager une refonte des programmes de formation afin qu'ils soient complémentaires et non plus redondants avec les formations proposées par la région et l'ANPE. Des actions spécifiques seront menées en faveur de publics ciblés : seniors, cadres, intermittents, jeunes de quartiers en difficulté...

Le commerce et l'artisanat

• L'état des lieux

Le commerce est à la fois un secteur économique créateur d'emplois, un type d'occupation urbaine en pied d'immeuble, facteur d'animation, de convivialité mais également de préservation du lien social de proximité. Maintenir un commerce dynamique dans chaque quartier de la Ville de Paris doit donc devenir une priorité.

Le commerce représente 68 000 des 378 500 entreprises parisiennes, ainsi que 171 000 emplois. L'artisanat, considéré statistiquement à part, représente lui 37 000 entreprises et 122 500 actifs. Cependant, le nombre de commerçants est en baisse régulière. D'autre part, depuis 2000, les établissements quittant Paris sont plus nombreux que ceux venant s'y installer, ce qui engendre un flux de transfert d'établissements négatif pour la capitale.

Le commerce de proximité apparaît de plus très hétérogène dans sa géographie comme dans sa composition. Le déséquilibre entre la rive droite et la rive gauche de la Seine est important, et au sein même de la rive droite entre l'Ouest et l'Est de la capitale. Le pôle majeur reste le « quartier des affaires », le 8ème arrondissement accueille à lui seul 13% des établissements parisiens. Il irrigue les arrondissements centraux et se prolonge à l'Ouest vers la Défense.

La situation des surfaces vacantes illustre elle aussi ce déséquilibre. 10% des locaux en rez-de-chaussée restent aujourd'hui inexploités dans la capitale. Mais le chiffre n'est que de 4 à 8% dans l'Ouest parisien, alors qu'il dépasse 15% à l'Est et même 20% dans le 20ème arrondissement.

Certains enjeux concernent tous les quartiers.

Dans certains quartiers, l'aménagement des couloirs de bus en site propre ayant modifié les flux de circulation et le faible nombre de places de livraisons, souvent de petite taille pour les camions, dans les artères commerçantes, gênent les livrai-

sons et freinent l'essor du commerce parisien face au grand commerce de proche banlieue.

Les habitudes des consommateurs changent. L'allongement des temps de déplacement incite à réaliser une partie de ses courses près du lieu de travail, ce qui impose des adaptations en termes d'horaires d'ouverture. Cette souplesse est particulièrement difficile pour les plus petits commerçants qui, ne pouvant se permettre un emploi supplémentaire, doivent assurer seuls le surcroît de travail. Parallèlement, le cyber-commerce poursuit son expansion, avec des livraisons à domicile qui libèrent les familles de l'encombrement de leurs courses.

Certains quartiers sont plus directement menacés.

En tout premier lieu, la concurrence des grandes surfaces en lisière de Paris détruit le réseau de commerces des quartiers périphériques.

D'autres quartiers vivent mal le développement d'activités de négoce très spécialisées, tout particulièrement le textile, communément dénoncée comme « mono-activité ». De petits quartiers industriels ont ainsi émergé récemment. Ces activités, mal ou pas intégrées à la vie du quartier, sont mal acceptées des riverains qui vivent difficilement les nuisances générées et la raréfaction de l'offre commerciale, tous les baux étant progressivement rachetés par ces négociants.

Des enjeux pour la vie des quartiers parisiens

D'ici à trois ans à Paris, 15 000 commerçants de détail ou de services de proximité devraient être concernés par le problème de la reprise de leur activité. Face au problème de la transmission des commerces et le maintien des commerces de bouche, la SEMAEST, concentrée sur la question de la monoactivité, tente d'y remédier ponctuellement mais sans grands moyens. Or ce problème va toucher de manière croissante l'ensemble de la capitale.

Dans les quartiers en difficulté, le commerce est moins développé alors qu'il joue un rôle moteur dans la sécurité et le maintien d'un lien social de proximité.

Faute d'une vision stratégique d'ensemble, certains problèmes resteront sans réponse. D'autres grandes capitales européennes ont réussi à endiguer la chute du petit commerce avec une politique ambitieuse de revitalisation de leur centre-ville, une meilleure desserte et une plus grande convivialité.

• Nos propositions

Mener une politique globale de revitalisation du commerce parisien

- Organiser des États généraux du commerce et de l'artisanat parisien pour mettre au point un programme d'action d'ensemble permettant de préserver et développer les commerces de proximité et les artisans.
- Doter la mairie, comme nombre de grandes villes européennes, d'un outil de pilo-

tage de ses quartiers commerçants, via des Associations de Développement des Quartiers. Ces associations seront chargées de mettre en œuvre une politique de développement, de gestion, de promotion et d'animation de la vie commerçante. Elles seront l'interlocuteur privilégié des commerçants comme des pouvoirs publics (pour les problématiques d'aménagement urbain, de transports, de police, ...), et associeront des représentants des acteurs publics aux commerçants et autres grands acteurs économiques du quartier.

- Utiliser le nouveau pouvoir de préemption des baux commerciaux pour les commerces de bouche (loi Dutreil) pour faciliter le maintien des artisans et commerçants, dans des conditions de transparence totale.

- Mettre en place en concertation avec les commerçants des rues commerçantes piétonnes ou semi piétonnes.

- Expérimenter le week-end, pour commencer, une semi piétonisation du centre de Paris.

- Favoriser la transmission des petits commerces et artisanats en impliquant les corporations mais aussi les acteurs locaux dans le cadre des "associations de développement des quartiers".

Soutenir l'artisanat parisien

- Promouvoir et soutenir les formations aux métiers de l'artisanat (Boule, Duperré, Estienne).

- Mettre en place des aires artisanales localisées, dans un cadre géré par la ville, avec mutualisation des moyens, des économies de coûts, des aménagements spécifiques aux métiers de l'artisanat, et une charte de qualité à respecter, s'imposant aux artisans implantés dans ces aires.

- Ouvrir un marché du soir avec des stands bio et commerce équitable dans chaque arrondissement, afin de redynamiser le commerce de proximité et permettre aux Parisiens actifs de trouver des produits de qualité près de chez eux.

Les nouvelles technologies et la fracture numérique

• L'état des lieux

L'accès à Internet pour tous est devenu incontournable du fait de la place prise par ce média dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, la recherche de logements, l'accès à la connaissance, à l'éducation, à l'information, à la culture, etc. Aujourd'hui, les limites de l'accès à Internet en région parisienne restent liées au taux d'équipement informatique (61% des foyers équipés en 2006) et à la formation des foyers, plus qu'à celui des infrastructures (99% de la région couverte en haut débit). La Ville a lancé un plan d'action pour la lutte contre la fracture numérique dans

les quartiers « politique de la ville » avec la création de 20 Espaces Publics Numériques. Cependant, ces espaces ont été dotés d'un budget peu ambitieux.

La Ville de Paris est responsable de l'administration des écoles et des collèges. Pour l'instant, dans chacun de ces établissements, une classe seulement est réservée à l'informatique. Pourtant, à une époque où l'accès des plus jeunes aux nouvelles technologies de communication (Internet, téléphones portables, jeux vidéos) s'avère de plus en plus important, l'absence d'un projet éducatif adapté et le sous-emploi de ces technologies dans les établissements scolaires (écoles et collèges) reste une réalité à Paris, la politique d'accès au numérique dans les écoles et collèges est donc totalement déficiente.

- **Nos propositions**

Intensifier la lutte contre la fracture numérique

- Faire, dans les quartiers concernés par la politique de la ville au sens large, des Espaces Publics Numériques de véritables centres numériques en doublant leur financement.
- Poursuivre la politique de mise à disposition des anciens ordinateurs de la Ville de Paris aux associations, sous condition d'existence d'un projet d'éducation/formation aux Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).
- Inciter fiscalement la cession par les entreprises à leurs salariés de leurs anciens ordinateurs.
- Recycler les anciens ordinateurs des particuliers qui, encore utilisables, peuvent être reconditionnés et vendus à un prix symbolique.

Mener une action volontariste pour l'éducation numérique

- Connecter au réseau Internet fibre optique les écoles et les collèges.
- Abonner les écoles et collèges aux ressources audiovisuelles libres de droit diffusées par la chaîne publique France 5 et son programme Web-TV.
- Créer une bibliothèque municipale « en ligne » pour l'emprunt et la consultation de livres électroniques (fictions, actualités, formations) sur Internet à toute heure.
- Mettre en ligne un portail Internet pour chaque établissement, comprenant notamment une page de contact sécurisée parents-enseignants-élèves, l'accès aux procédures et aux paiements : inscriptions à la cantine, aux centres d'animations, etc. , le suivi scolaire en ligne,...
- Aider les familles défavorisées pour l'équipement en ordinateurs et pour l'accès Internet.

Le tourisme

• L'état des lieux

Le tourisme est l'un des secteurs les plus importants, et les plus dynamiques de Paris : 20% des emplois de la capitale sont directement ou indirectement dépendants du secteur du tourisme. Le tourisme participe aussi au maintien des bars, restaurants, aux animations locales, à la promotion et au développement de l'art et de l'artisanat parisiens. Paris accueille en moyenne 30 millions de visiteurs internationaux par an. Elle est l'une des toutes premières places touristiques au monde. Les arrivées ont généré 62 millions de nuitées, soit près du tiers des nuitées enregistrées au niveau national. Contrairement à la plupart des autres régions françaises, les séjours touristiques en Ile-de-France sont étalés tout au long de l'année.

Aéroports de Paris (ADP) a enregistré un nombre record de passagers en 2006 : 82,5 millions de voyageurs ont fréquenté les aéroports de Paris Orly et de Paris Charles De Gaulle. Aéroports de Paris arrive en tête des principaux aéroports européens en termes de croissance.

De son côté, la branche voyageurs de la SNCF annonce la poursuite des trafics, notamment sur les lignes à grande vitesse (TGV + 2,5%/2005) ; EUROSTAR (+4,9%) ; THALYS (+6,0%) et ce malgré la concurrence des compagnies aériennes à bas coûts.

La fréquentation des principaux sites touristiques franciliens payants a progressé en 2006 : la hausse la plus importante concerne le Musée du Louvre (+10%). Le parc d'attraction Disneyland, première attraction de la région, et la Tour Eiffel ont enregistré une hausse de 4% du nombre de leurs visiteurs.

Alors que Paris arrive au premier rang des villes visitées dans le monde, devant Londres et Rome, elle n'occupe que le 52e rang (sur 60 villes) en termes de qualité d'accueil, selon un classement établi par le cabinet Global Market Insight.

• Nos propositions

- Lancer une campagne de sensibilisation des Parisiens à la qualité de l'accueil, étalée dans le temps et sur plusieurs quartiers touristiques (Trocadéro, Champ de Mars, Montmartre, Notre Dame, Sorbonne).

- Distribuer une courte « Charte du Parisien et du visiteur », document en français et en anglais qui recommande aux Parisiens de « prendre le temps de renseigner le visiteur », et de « mettre à profit la connaissance de sa langue » pour lui répondre.

- Créer des points d'accueil touristique « kiosques » permanents à Paris et dans les aéroports de Paris (distribution de cartes, guides, cartes de Paris...).

- Favoriser l'usage des transports en communs et des minibus électriques pour

remplacer à terme les bus de touristes.

- Inciter les touristes à emprunter les transports collectifs en améliorant leur information sur les différents moyens de transport dès leur arrivée.
- Promouvoir un tourisme durable à Paris et faire de cet actif un vecteur de sensibilisation aux enjeux de développement durable (séjours plus longs, recours aux transports les moins pollués, éco-hôtellerie, promotion des emballages recyclables, etc...).

- Développer le tourisme d'affaires dans la capitale.

- Moderniser les parcs d'expositions et de Congrès (Porte de Versailles, Maillot....), et créer une navette entre les différents parcs d'exposition.

- Lancer une grande initiative de formation à l'anglais et à une deuxième langue vivante, à destination des personnels municipaux, des taxis (en partenariat avec Paris Capitale Taxis), des personnels de la RATP et des commerçants.

6. S'épanouir : une ville plus ouverte

Paris a un rayonnement artistique, culturel, universitaire international. Cependant, des villes comme Londres ou Barcelone apparaissent aujourd'hui plus dynamiques et plus modernes. Les événements culturels, les musées contemporains, les grands gestes architecturaux contemporains en font des destinations de tourisme culturel plus à la mode. Ce peu de modernité de l'image de Paris a des conséquences en termes de vitalité du monde artistique et culturel, et au-delà, c'est la place de Paris parmi les grandes capitales mondiales qui est fragilisée.

Notre projet est de diffuser la culture dans la ville, dans l'école, dans le quotidien. L'accès aux équipements éducatifs, culturels et sportifs, en termes de mise en valeur du patrimoine sera développé. C'est ce qui fait que l'on aime sa ville et que l'on aime y vivre au quotidien.

La culture

- **L'état des lieux**

Une offre culturelle riche

Paris est une des grandes capitales mondiales de la culture. Notre ville possède un patrimoine historique exceptionnel, et ses grands monuments, ses musées, son architecture en font la première destination touristique mondiale.

Les Parisiens, comme tous les visiteurs de la ville, peuvent profiter d'une offre culturelle très riche. En termes de lieux de spectacle, la ville compte 163 théâtres, dont 3 de plus de 1 900 places. Plus de 30 de ces espaces proposent des spectacles en direction des enfants, auxquels il faut rajouter 10 salles de spectacle de Marionnettes et en moyenne 5 cirques présents et en représentation par semaine. 32 cabarets sont présents sur la ville, ainsi que 2 salles de chansonnier. 6 salles sont consacrées à la danse et l'opéra. Enfin, Paris compte 84 salles de cinéma. Et les églises et conservatoires de la ville accueillent de nombreux concerts.

Parmi ses nombreux lieux d'exposition, Paris compte 96 musées et lieux dédiés à la muséographie, des salles des ventes, des galeries d'art, des centres culturels très actifs. Les conservatoires de la Ville, soit près d'un par arrondissement, accueillent 18 000 élèves.

Une culture qui reste un luxe, même à Paris

Malgré l'étendue de l'offre culturelle parisienne, ce sont toujours peu de Parisiens qui en profitent vraiment. Ce sont les touristes qui les premiers en bénéficient. Les Parisiens fréquentant les lieux de culture sont, globalement, les cadres, les enseignants et les étudiants.

Les habitants des milieux défavorisés ne fréquentent que très peu les milieux

culturels d'abord parce que la culture reste chère. Si la visite des musées est peu coûteuse (la visite des collections permanentes des musées parisiens est gratuite, et l'entrée est libre dans les musées nationaux chaque premier dimanche du mois), tel n'est pas le cas pour les spectacles où les places valent au moins plusieurs dizaines d'euros. Le prix des tickets de cinéma se révèle dissuasif pour les familles dès qu'elles comptent plusieurs enfants.

Une culture subventionnée

Les salles municipales parisiennes sont, en conséquence, le plus souvent trop peu fréquentées pour être rentables, et vivent des importantes subventions de la ville, tout comme les musées, lesquels sont gratuits.

Le budget municipal consacré à la culture a doublé entre 2000 et 2007, pour passer de 126,3 à 253,6 millions d'euros, ce qui représente aujourd'hui 5,63% du budget total. Plus de 80% des subventions de la Ville sont consacrées aux grands « vaisseaux » culturels, les grands musées, les grands théâtres municipaux (Châtelet et Théâtre de la ville), les grands orchestres, et la création de nouveaux grands établissements (le 104, la Maison des métallos, la Gaîté Lyrique...).

Les salles privées sont en partie soutenues. Sur les 156 salles de spectacle privées à Paris, 49 sont soutenus par le fonds de soutien au théâtre privé, alimenté en partie par une taxe sur la billetterie. En parallèle, l'État et la Mairie abondent ce fonds de soutien à hauteur des deux tiers.

• Nos propositions

Susciter la demande culturelle de tous les Parisiens

- Mettre en œuvre un plan « Ecole et culture pour tous » afin de favoriser l'échange entre l'enseignement artistique de l'Education Nationale avec des intervenants artistes et professionnels.
- Créer un « Printemps des Arts et de la Culture » au cours duquel la découverte, l'observation, la pratique et l'initiation à la pratique artistique seront intimement liées.
- Mieux informer sur la programmation culturelle et événementielle, et sur l'offre à la formation artistique (portail Internet dédié,...).
- Maintenir la gratuité des collections permanentes des musées de la Ville de Paris.
- Expérimenter la gratuité de l'accès aux musées nationaux un jour par semaine.

Rendre la culture plus ouverte et plus proche

- Augmenter l'offre de places dans les conservatoires municipaux en créant de nouveaux conservatoires de musique, notamment dans les arrondissements périphériques et dans les quartiers les moins favorisés, et en ouvrant les salles de

musique des établissements scolaires, hors temps scolaire, aux conservatoires municipaux.

- Favoriser l'essor d'un enseignement artistique et culturel de proximité dans chaque quartier avec l'aide d'associations culturelles et des artistes, enseignants et retraités pour éveiller les jeunes à l'histoire et à la pratique de l'art et de la culture dès le plus jeune âge.

- Mettre en place des salles de spectacle associatives dans chaque arrondissement de Paris, afin de favoriser les pratiques amateurs et démocratiser la formation et l'accès à la culture.

- Redonner vie à l'ensemble des théâtres municipaux grâce à une politique de création et de diffusion soutenue des programmations, l'ouverture des théâtres en journée pour toucher de nouveaux publics et la mise en réseau avec les théâtres privés.

- Prévoir une ouverture 7 jours sur 7 des médiathèques, bibliothèques de la Ville et universitaires et élargir leurs horaires d'ouverture.

- Créer une salle de répétition dans chaque arrondissement de Paris, en utilisant des locaux commerciaux libres, insonorisés et sécurisés en termes d'horaires afin de conjuguer deux exigences « contraires » : la tranquillité des habitants et la nécessité de favoriser l'expression artistique.

- Promouvoir l'utilisation des kiosques à musique par de jeunes groupes amateurs ou scolaires.

- Aider les salles indépendantes de cinéma afin de pérenniser leur existence et leur programmation.

Moderniser l'offre culturelle

- Créer une Cité de l'Europe, qui associerait les centres culturels, des salles de spectacles, de cinéma et de théâtre, ouverte à des artistes européens, avec des restaurants et des logements étudiants pour faire connaître les cultures de l'Union et conforter la citoyenneté européenne.

- Créer une Fête du théâtre à Paris, avec des représentations publiques d'amateurs et de professionnels dans des places et des monuments historiques.

- Créer un grand Festival du film au lieu des deux festivals actuels.

- Recréer une Biennale de l'art contemporain à Paris

- Créer des résidences d'artistes destinées à accueillir de jeunes créateurs.

L'éducation

• L'état des lieux

En 2006-2007, près de 370 000 enfants étaient scolarisés à Paris dans le 1er et le 2ème degré. Paris compte 321 maternelles, 338 écoles élémentaires, 7 établissements spécialisés (écoles à l'hôpital), 111 collèges, 73 lycées généraux et technologiques, 32 lycées professionnels et 4 établissements d'enseignement adapté.

L'offre éducative est riche, avec plusieurs spécificités. La Ville emploie des professeurs de la Ville de Paris qui, en sport, musique et arts plastiques, exercent en complément des instituteurs et des professeurs des écoles dans les écoles élémentaires. Les directeurs d'école parisiens peuvent se consacrer à leurs fonctions administratives et d'animation de l'équipe enseignante, la ville finançant leur décharge de classe à partir de 5 classes.

L'offre scolaire parisienne est cependant très contrastée. S'y côtoient les meilleurs établissements scolaires de France et des établissements ghettos. 213 écoles et 32 collèges se trouvent en zone d'éducation prioritaire (ZEP) ou au sein du réseau d'éducation prioritaire (REP), soit 1 enfant parisien sur 5.

La sectorisation des écoles et des collèges relève de la ville, le rectorat décidant de celle des lycées. En revanche, la ville ne gère les inscriptions (et dérogations) que pour les écoles, le rectorat assurant celles des autres établissements.

La suppression du samedi travaillé à partir de la prochaine rentrée scolaire repose l'organisation des activités périscolaires pour les enfants, et de l'utilisation des locaux en dehors des créneaux scolaires.

Le partage des compétences dans la gestion des écoles par la direction des affaires scolaires (DASCO), direction centrale, l'académie et les circonscriptions des affaires scolaires (CAS) et les mairies d'arrondissement est source de complexités et de lenteurs.

• Nos propositions

L'excellence pour tous

- Instaurer des classes d'excellence dans tous les établissements de la capitale.
- Revoir les secteurs scolaires afin de garantir un réel brassage social.
- Transformer les études surveillées en études dirigées.
- Développer l'accompagnement scolaire en partenariat avec l'Education nationale : extension des opérations « Coup de pouce » aux écoles élémentaires hors ZEP et REP.
- Susciter des réseaux de tutorat de proximité recrutés parmi les enseignants à la

retraite, les étudiants, les chercheurs, qui souhaitent partager leurs savoirs et leur savoir-faire.

- Développer l'apprentissage d'une langue étrangère dès le cours préparatoire.

Mieux accueillir tous les enfants

- Rénover pour la rentrée 2008 l'ensemble des toilettes des écoles primaires de Paris.

- Permettre aux membres des associations de parents d'élèves de participer à l'action menée par les agents de la ville ou de la préfecture de police aux abords des établissements scolaires aux principales heures d'entrée et de sortie des élèves.

- Construire de nouveaux établissements scolaires en fonction de l'évolution démographique des arrondissements.

- Demander aux internes en médecine de passer une semaine par an dans un service de médecine scolaire et universitaire.

- Mettre en place une véritable politique d'accueil des enfants et des personnels handicapés, notamment pour l'aménagement et l'accessibilité des locaux. Paris doit anticiper les délais fixés par la loi pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

- Mener une réflexion sur l'accueil volontaire des moins de trois ans.

- Lancer une grande campagne de sensibilisation des parents et des enfants, et mettre en place une formation en faveur de la communauté scolaire, afin de prévenir les violences scolaires et les jeux dangereux.

- Anticiper sur la suppression de l'école le samedi matin, en diversifiant les activités extrascolaires.

- Optimiser l'usage des locaux hors temps scolaire : pratiquer « l'école ouverte » et permettre l'accès des établissements à des associations de quartier, notamment culturelles, à des heures peu ou pas occupées : 18h30-20h30 et samedi après-midi.

- Mettre en œuvre un plan « Ecole et culture pour tous » afin de favoriser l'échange entre l'enseignement artistique de l'Education Nationale avec des intervenants artistes et professionnels.

- Lancer un grand programme de sensibilisation à la protection de l'environnement à travers l'ensemble du réseau scolaire parisien.

- Favoriser les classes européennes jumelées, à l'école élémentaire.

Jeunesse et vie étudiante

- **L'état des lieux**

La part des moins de 18 ans à Paris est faible compte tenu du déficit de la capitale en familles nombreuses. En revanche, de nombreux jeunes s'installent à Paris pour y suivre leurs études ou y trouver leur premier emploi. Au total, les 15-25 ans représentent 250 000 Parisiens. La démographie des jeunes, pour ceux qui ne vivent plus chez leurs parents, est très déséquilibrée, la grande majorité résidant dans l'Est parisien.

Les jeunes Parisiens sont confrontés à d'importantes difficultés matérielles. L'accès au premier emploi y est difficile, et la rapide diminution de l'emploi non qualifié à Paris rend la problématique de l'insertion des jeunes sans qualification très sensible. De plus, l'accès au logement est particulièrement difficile en raison du niveau et de la croissance des loyers, avec une surenchère de garanties demandées. L'accession à l'autonomie est donc difficile.

11 700 jeunes de moins de 30 ans sont allocataires du RMI, nombre inquiétant compte tenu du risque d'exclusion durable des populations n'ayant très tôt pas trouvé leur place dans la cité et la société.

En termes d'aides, les jeunes bénéficient de la part de la ville de l'allocation Paris Jeunes Solidarités en complément du Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ).

Pour connaître leurs droits, notamment en termes d'aides, et les aider dans leur processus d'insertion, les jeunes sont accueillis dans des Antennes Jeunes Information AJI. Leur première source d'information reste cependant Internet.

Étudier à Paris

Avec plus de 300 000 étudiants dont 50 000 étrangers, Paris a su au fil des années rester une ville attractive pour les étudiants de France et s'ouvrir au monde.

Comme les autres jeunes, les étudiants sont touchés par les difficultés liées au logement. Avec 50% d'entre eux qui ne vivent plus chez leurs parents, ce sont 150 000 étudiants qui doivent se loger pour étudier à Paris. Or seules 5 100 places sont aujourd'hui disponibles en logement social étudiant, soit 17 chambres pour 1000 étudiants. 92 % des étudiants boursiers à Paris doivent donc se loger dans le parc locatif privé ou s'éloigner de Paris, dans un contexte de tension du marché immobilier affectant les petites surfaces.

Le taux d'étudiants boursiers est anormalement bas : alors que la France compte 29% d'étudiants boursiers, Paris n'en compte que 13%, et 2 fois moins d'étudiants issus des classes populaires qu'ailleurs.

Les étudiants étrangers sont dans des situations très diverses. Alors que certains, plus particulièrement en troisième cycle, résident dans des installations de qualité

comme à la cité universitaire et sont soutenus par leurs États, beaucoup d'étudiants de premier cycle sont sans aucun soutien.

- **Nos propositions**

Agir pour les jeunes les plus en difficulté

- Ouvrir un programme d'actions prioritaires pour l'égalité des chances dans l'enseignement secondaire à Paris, sous forme notamment d'investissements immobiliers et de renforcement du soutien scolaire.
- Promouvoir une formation qualifiante pour l'ensemble des allocataires du RMI de moins de 30 ans.

Mieux intégrer les jeunes à la Cité

- Lancer un grand programme d'année citoyenne pour les jeunes Parisiens dans la perspective de la mise en place du service civil volontaire. Ce service civil devra permettre de favoriser la mixité sociale et générationnelle et de proposer aux jeunes des missions leur permettant d'affirmer leur utilité et leur place dans la Ville.
- Accorder un droit d'initiative au Conseil parisien de la jeunesse auprès du Conseil de Paris ; de même pour les Conseils de la jeunesse auprès des Conseils d'arrondissement.
- Lancer des programmes plus forts de soutien à la mobilité éducative, professionnelle et citoyenne par la création de partenariats avec les grandes capitales européennes.

Mieux accueillir les étudiants

- Développer des logements étudiants à loyer modérés, avec 6 000 logements étudiants supplémentaires sur la mandature.
- Supprimer la caution pour les étudiants et la remplacer par un mécanisme de garantie des loyers pour les propriétaires.
- Inciter les propriétaires à la colocation, solution de logement plus économique pour les étudiants, et qui permet de favoriser le lien social, dont la rupture est facteur d'échec à l'université. Cette solution permet en outre de diversifier l'implantation géographique des étudiants et contribue à la mixité sociale de la ville.
- Favoriser le développement de jobs étudiants au sein des services de la Ville de Paris, comme c'est le cas dans de nombreuses grandes villes.
- Engager des partenariats forts avec le tissu associatif des étudiants étrangers pour faire naître de nouveaux projets favorisant leur pleine participation à la vie de la cité.

- Augmenter le nombre d'étudiants bénéficiaires d'ERASMUS.
- Aménager et équiper les locaux affectés à la recherche universitaire les plus dégradés.
- Financer des salles de vidéoconférence, des outils pédagogiques numériques, une médiathèque pour les nouveaux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).
- Créer ou affecter des bâtiments pour de nouvelles filières professionnalisantes dans l'environnement, le développement durable et le service à la personne.

Le sport

• L'état des lieux

Un grand nombre de Parisiens sont, à juste titre, fiers des performances de leurs clubs et sportifs de haut niveau comme ils sont fiers d'accueillir régulièrement des manifestations sportives de portée internationale. Mais dans le même temps, ils rencontrent mille difficultés pour pratiquer eux-mêmes une activité physique et sportive, dès lors qu'ils ne sont pas membres d'une association ou d'un club. L'offre sportive de proximité existe, mais elle est peu accessible.

La ville compte au total environ 360 équipements sportifs municipaux, soit 35 stades, 128 gymnases, 35 piscines, 41 centres de tennis, 6 murs d'escalade, des skate-parks, une salle de remise en forme...

Malgré la rénovation récente de certains équipements, beaucoup de piscines et de gymnases, en particulier, restent dans un état de vétusté qui rend urgente une action de la municipalité. De plus, la démographie des équipements est hétérogène et certains quartiers pourtant denses manquent très largement d'équipements.

• Nos propositions

Répondre aux besoins sportifs de proximité

- Étendre les horaires d'ouverture des installations sportives, notamment en soirée mais aussi pendant le week-end et les vacances.
- Soutenir les petits clubs sportifs de quartier par la conclusion de partenariats avec les équipementiers, l'accès privilégié aux installations sportives, l'aide au transport...
- Mettre en œuvre un plan de rattrapage des équipements sportifs dans les arrondissements les moins pourvus.
- Rénover les piscines municipales.

- Rénover les plaines de jeux des bois de Vincennes et de Boulogne.
- Dégager de nouveaux espaces sportifs. Certains lieux peuvent être envisagés, comme les hippodromes ou les stades peu exploités, tel le stade Charlety, ou encore les écoles en dehors du temps scolaire.
- Créer des terrains de proximité pour la pratique de nouveaux sports, comme le foot en salle, le badminton, ou des pratiques peu accessibles faute de lieux dans la capitale, comme le patinage, ainsi que les sports « de plein air », comme le skateboard ou le roller.
- Créer une carte « Paris Sport » permettant aux Parisiens ne dépendant pas d'un club d'avoir accès à certaines infrastructures sportives.
- Favoriser l'accès au sport pour les personnes handicapées.
- Renforcer le rôle et la formation des animateurs.

Redéfinir la gouvernance du sport à Paris

- Conclure des contrats pluriannuels de partenariat avec des clubs qui se reconnaissent dans une Charte parisienne du sport pour tous, élaborée avec l'ensemble du mouvement sportif.
- Revenir sur la composition et l'organisation des Offices du Mouvement Sportif et accroître leurs compétences.
- Redéfinir les relations entre la Ville et le Paris Saint-Germain. Les liens du club avec les supporters, sa lutte contre les actes de violence ou de racisme, son rôle éducatif, seront mieux précisés.
- Permettre l'émergence d'un public « pacifié », loin de toute forme de violence, notamment dans un sport comme le football. Avant le début des matches, différentes formes de spectacles seront prévues. Des rencontres entre sportifs de haut niveau et supporters seront organisées. Cette mesure passera par un Club de supporters parisiens, pour un certain nombre de sports, sur le modèle des clubs France supportant l'équipe nationale.

7. Gouvernance : une ville plus démocratique

Une ville plus humaine, c'est une ville dont la gouvernance, le comportement des élus, la manière de concevoir l'action publique, d'informer et d'associer les habitants aux grands choix de l'avenir, sont profondément renouvelés.

Aujourd'hui, on ne dirige plus un exécutif municipal comme par le passé, en excluant systématiquement ceux qui pensent différemment, en jouant sur la complexité et l'opacité de procédures et sur le rapport de forces permanent.

Nous voulons modifier en profondeur le mode de gouvernance de Paris, oxygéner une démocratie asphyxiée par un empilement continu d'institutions, de compétences et de pratiques désormais obsolètes. Nous voulons rassembler les meilleurs, d'où qu'ils viennent, du moment qu'ils partagent notre souci de l'intérêt général et du service rendu aux Parisiens.

Nous voulons moderniser un statut désuet, rapprocher les élus des réalités du terrain, renforcer les mécanismes de participation des habitants aux décisions qui les concernent.

Vie publique

• L'état des lieux

La superposition des strates institutionnelles traditionnelles - ville, département, région, État, Union européenne - déjà compliquée à appréhender par les citoyens dans une commune normale, prend un relief tout particulier à Paris, à la fois ville et département, comprenant de surcroît des arrondissements et entourée d'une multitude d'autres intervenants, plus (Hôpitaux de Paris-Assistance publique, Préfecture de Police...) ou moins (syndicats intercommunaux en tous genres) bien identifiés par les Parisiens.

Le statut de Paris est d'une opacité et d'une complexité rares. Et c'est un problème pour la démocratie, qui commence lorsque le citoyen sait qui fait quoi, qu'il peut identifier ses responsables élus et par conséquent leur demander des comptes. Comble du paradoxe, nous choisissons notre maire d'arrondissement, qui a peu de pouvoirs, mais le Maire de Paris, qui les détient (presque) tous, est élu de manière très indirecte par les Parisiens.

De même, la répartition des compétences entre l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement n'est pas satisfaisante. Ces dernières sont au contact direct des habitants, qui connaissent « leur » maire, leurs élus de quartier, et comprennent mal qu'ils n'aient que très peu de pouvoirs, en particulier pour améliorer leur vie quotidienne.

Il existe par ailleurs une réelle coupure entre les élus parisiens et les élus d'arrondissement, préjudiciable à l'efficacité de l'action publique.

- **Nos propositions**

Des institutions renouvelées

- Favoriser le pluralisme en nommant des adjoints au maire de Paris qui représentent l'ensemble des sensibilités des habitants de Paris.
- Créer une conférence annuelle des maires d'arrondissement, destinée à renforcer les liens entre l'Hôtel de Ville et les arrondissements, à mutualiser les initiatives, à faire partager les expériences.
- Créer une réunion trimestrielle des adjoints d'arrondissement en charge d'un même secteur pour favoriser les échanges de bonnes pratiques.
- Réserver une partie de l'ordre du jour du Conseil de Paris à l'examen des délibérations proposées par les conseils d'arrondissement et les groupes politiques.
- Modifier le mode de scrutin applicable à Paris en permettant de mieux distinguer l'élection des conseillers d'arrondissement et l'élection des conseillers de Paris, afin de permettre aux Parisiens de choisir vraiment le maire de Paris.
- Accroître les compétences des mairies d'arrondissement, d'une part en leur donnant le budget nécessaire à l'exercice de leurs compétences actuelles, d'autre part en leur déléguant de nouvelles compétences de proximité, à commencer par une expérimentation sur les services de propreté.

Une démocratie plus transparente

- Promouvoir une équité de traitement entre les arrondissements, en s'engageant, à partir de critères et d'objectifs précis et rendus publics, à offrir dans chaque arrondissement une quantité et une qualité de services comparable et adaptée aux besoins de chacun.
- Utiliser, lorsque cela est nécessaire, le référendum local, par exemple sur les grands projets d'aménagement et d'urbanisme. Organiser systématiquement un débat au Conseil de Paris sur le résultat des consultations locales.
- Créer une iMairie sur internet, iparis.fr, pour permettre toutes les démarches administratives sur internet et améliorer la transparence démocratique.
- Retransmettre les conseils d'arrondissement en vidéo sur iParis.fr ainsi que les réunions des instances parisiennes.
- Instaurer une information précise et objective à destination des Parisiens sur les grands choix opérés par la municipalité.

Vie citoyenne

• L'état des lieux

Par ailleurs, les lois de décentralisation qui ont créé les comités d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) et les conseils de quartier (CQ) ont fait progresser une démocratie locale jusqu'ici trop peu participative. Leur rôle mérite d'être développé et leur mode de fonctionnement harmonisé, compte tenu des disparités très importantes qui existent d'un arrondissement à l'autre.

Il faut constater aussi la difficulté éprouvée par les conseils à impliquer l'ensemble de la population d'un quartier dans cette démarche de démocratie participative. Après l'euphorie des débuts, l'affluence a fortement régressé : - 13% de fréquentation des membres entre 2005 et 2006, et - 24% pour les habitants. Comme le note le rapport de l'Observatoire parisien de la démocratie locale, l'apprentissage de nouvelles pratiques démocratiques est toujours difficile et parfois douloureux. Il remarque ainsi un problème de « représentativité sociale » et de « représentativité démographique » de la « démocratie participative ».

Autre acteur majeur de la vie citoyenne : le monde associatif. À Paris, il se caractérise par son dynamisme mais aussi par sa grande fragilité. Il y a aujourd'hui dans Paris entre 50 000 et 60 000 associations vivantes qui participent à la création du lien social, et c'est une vraie chance pour la capitale.

Mais malgré son dynamisme, le secteur associatif parisien reste fragile, puisqu'une association sur deux disparaît au bout de deux ans. Cette instabilité est accentuée par l'attribution des subventions, puisque globalement 20% des associations reçoivent 80% des aides municipales.

Enfin, la valorisation apportée aux bénévoles et aux salariés de la vie associative doit prendre une autre ampleur. Trop souvent, le personnel associatif accuse un manque de reconnaissance et d'attention de la part des milieux politiques.

En matière de lutte contre les discriminations, si les subventions versées aux associations ont augmenté de 133 à 210 millions entre 2001 et 2005, il semble difficile de mesurer l'efficacité des dispositifs mis en place. En matière de lutte contre les discriminations, et de promotion de l'égalité des chances, les associations jouent pourtant un rôle de cheville ouvrière dans des domaines incontournables comme l'emploi, le lien social, le racisme, l'homophobie ou l'égalité des sexes.

• Nos propositions

Valoriser les corps intermédiaires

- Améliorer la représentativité des conseils de quartiers par la rédaction d'une Charte de fonctionnement des conseils de quartier, qui permettra d'assurer une meilleure représentativité de la population en élargissant l'accès des conseils à l'ensemble des Parisiens.

- Renforcer l'information de la population parisienne sur les conseils de quartiers

afin d'élargir leur assise, notamment en direction des populations défavorisées.

- Engager une réflexion sur l'élection par les habitants des membres des conseils de quartier.
- Augmenter leurs moyens budgétaires ; retransmettre par Internet leurs débats.
- Leur conférer un droit d'initiative, les intégrer dans toutes les procédures de concertation pour les projets locaux.
- Associer les Conseils de quartier à la réflexion sur l'implantation de zones de livraison et de parkings pour les 2 roues.
- Organiser une conférence annuelle des conseils de quartier à l'échelle de Paris.

Donner plus de place aux associations dans la vie locale

- Créer un Conseil des associations parisiennes auprès du Conseil de Paris, pour renforcer les liens entre les élus et les principales associations parisiennes.
- Renforcer la pérennité des associations en mettant en place un financement pluriannuel afin d'éviter le phénomène « couperet » et d'assurer aux associations une visibilité, grâce à la signature de conventions « moyens-objectifs ».
- Allouer aux associations une part du réseau d'affichage parisien sur le même principe que le réseau d'affichage « Paris Culture » destiné à la promotion d'événements culturels, afin de permettre une meilleure communication du milieu associatif.
- Créer sur le modèle de France Bénévolat une structure « Paris Bénévolat » ayant pour objectif de promouvoir auprès des Parisiens la richesse du monde associatif.
- Assurer l'efficacité des actions des associations par une démarche de transparence et axée sur une politique d'évaluation régulière.
- Mettre en place des formations personnalisées pour le personnel bénévole des Associations, Caisse d'Allocations Familiales et des organisations non gouvernementales, afin de mieux accompagner le tissu associatif.

Mettre en place un plan de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances

- Mettre en place d'un programme de sensibilisation aux discriminations
- Ouvrir les bibliothèques municipales aux questions de société et de civilisation des minorités culturelles, raciales, religieuses, sexuelles ;
- Approfondir la politique de soutien des associations de lutte contre toutes les discriminations ;

- Mettre en œuvre une politique de lutte contre les discriminations à l'accès aux logements sociaux, intermédiaires et privés ;
- Veiller à la lutte contre toutes les formes de discriminations dans l'administration parisienne avec une Charte éthique pour la Ville de Paris, ses partenaires et les marchés publics de la ville.
- Créer un observatoire des discriminations, en liaison avec la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'égalité des chances (HALDE).

Prévention et sécurité

• L'état des lieux

En matière de sécurité et de circulation, Paris est une exception. Alors que les 36 000 maires de France disposent des pouvoirs de police municipale, le maire de Paris en est dépossédé au profit du Préfet de Police. Cette situation, qui date du Consulat, est très révélatrice de la méfiance des pouvoirs publics à l'égard de la capitale, longtemps considérée comme le foyer de toutes les contestations et de la défiance vis-à-vis du pouvoir central.

Si l'on comprend aisément que l'État assure la sécurité des institutions et la mise en œuvre des politiques de lutte contre les différentes formes de criminalités, on doit, à l'inverse, s'interroger sur l'interdiction qui est encore faite au maire de Paris de s'occuper de tout ce qui relève, de par la loi ordinaire, des pouvoirs de police municipaux, essentiellement axés sur la proximité et la prévention.

De même, nous pensons que la sécurité, en particulier dans son volet préventif, est l'affaire de tous. Il importe que les Parisiens soient associés à la mise en œuvre d'une véritable politique de sécurité civile qui viendrait en complément de l'action des services publics spécialisés, en particulier les pompiers.

• Nos propositions

Des services de proximité

- Demander à la Préfecture de police de développer une police de quartier chargée de l'îlotage et au contact direct des habitants.
- Développer la vidéosurveillance dans les transports en commun et les sites sensibles, dans le respect des libertés individuelles.
- Créer une maison de la prévention et de la médiation dans chaque arrondissement, destinée à accueillir les populations fragiles, menacées ou violentées, comme à agir rapidement, de jour et de nuit, sur le terrain.
- Permettre aux membres des associations de parents d'élèves de participer à l'action menée par les agents de la ville ou de la préfecture de police aux abords des

établissements scolaires aux principales heures d'entrée et de sortie des élèves.

- Créer des « brigades vertes », par redéploiement des services de la propreté, placées sous l'autorité des maires d'arrondissement, chargées d'intervenir immédiatement en cas de pollution ou de nuisance constatées (tags, bris de vitres, objets encombrants sur les trottoirs...).

Faire face aux risques majeurs

- Élaborer en coordination avec la Préfecture, un plan renforcé de sécurité civile pour faire face aux risques majeurs (inondations, attaque terroriste,...), et mettre en œuvre une véritable politique de sensibilisation et d'information des Parisiens.

- Mettre en place une réserve de sécurité civile constituée sur la base du volontariat, ouverte à tous les Parisiens, afin de prendre en charge l'assistance matérielle et morale de la population et le soutien logistique aux services concourant à la sécurité civile.

- Concourir au renforcement des capacités opérationnelles de l'unité de lutte contre les risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques, afin de répondre, au plus haut niveau d'efficacité, à une crise majeure.

- Contribuer à la sensibilisation et à la formation des médecins de ville, des médecins hospitaliers et des professionnels paramédicaux sur les risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques.

Intercommunalité

• L'état des lieux

Chaque jour ce sont 1,2 million de Franciliens (900 000 habitants de la banlieue et 300 000 Parisiens) qui traversent le périphérique parisien en transports en commun ou en voiture pour venir travailler.

Avec un territoire très étroit de 105 km², 3,5 fois moins que Londres et 7 fois moins que Madrid, Paris est un cas unique en France et en Europe. De même, elle est la seule grande ville de France qui ne fonctionne pas en intercommunalité.

Les limites de l'agglomération parisienne « idéale » font débat mais il est incontestable qu'autour de Paris existe une « zone dense » de l'agglomération, qui regroupe la première couronne francilienne et concentre 47 % de la population sur seulement 4 % du territoire de l'Île-de-France. Y sont rassemblés 60 % des emplois, 90 % des déplacements et plus de 80 % des logements sociaux de la région. Cela correspond à 80 communes. La question d'inclure également les villes nouvelles limitrophes, candidates à l'intercommunalité, peut également se poser car elles sont très bien reliées au cœur d'agglomération et prolongent l'urbanisation de la première couronne.

Le maire de Paris a initié une « Conférence métropolitaine » rassemblant les

Maires de la première couronne. Son but est de formuler un début de concertation pour parvenir sur certains dossiers transversaux à un diagnostic partagé.

Cette question de la gouvernance de la métropole parisienne n'est pas une question de droite, de centre ou de gauche. C'est simplement une question d'efficacité de l'action publique et de solidarité entre les territoires et les hommes.

Désormais, il existe une volonté partagée entre tous les responsables politiques concernés de faire enfin avancer ce dossier si important pour l'avenir de Paris et de la région Ile-de-France. Il est temps d'avancer. Cela ne pourra se faire que par consensus et non par un passage en force. Il faut donc faire en sorte que l'intérêt général l'emporte sur les enjeux partisans.

• **Nos propositions**

- Dès le lendemain des élections municipales, mettre autour de la table tous les acteurs concernés : ville, départements limitrophes, région, État.

- Organiser des « États Généraux du Grand Paris » : un ensemble de rencontres et de forums au cours desquels sont exprimées les attentes des habitants du « grand Paris » et leur sont exposées les différentes options qui se présentent pour donner corps à ce grand projet.

- Mettre sur la table une proposition de loi créant une intercommunalité englobant Paris et les 80 communes qui constituent la zone dense de l'agglomération et regroupe près de 50% de la population francilienne.

- Les habitants d'Ile-de-France doivent être associés directement à la rédaction du projet de Grand Paris. Cela pourrait se traduire par l'organisation d'un référendum sur les différents schémas envisagés (périmètre, compétences, moyens mis en commun...).

- Expérimenter la mise en œuvre de politiques communes, en priorité concernant les transports, le logement ou le développement économique, avant de les généraliser ou d'en développer de nouvelles.

- Dans l'attente du Grand Paris, mettre en place de grands projets d'urbanisme intercommunaux, en particulier sur les grandes friches urbaines et ferroviaires qui relient Paris à sa banlieue, en aménageant de manière concertée de nouveaux quartiers et équipements.

- Soutenir et participer au financement de projets d'intérêt métropolitain, notamment le projet de rocade de métro autour de Paris, baptisé Arc-Express.

- Mettre en place un aménagement urbain concerté à l'échelle intercommunale avec un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) élaboré à l'échelle métropolitaine afin de coordonner son développement urbain, économique et naturel.

- Engager une réflexion sur l'évolution des fiscalités locales dans le cadre du Grand Paris afin de renforcer les solidarités territoriales, le développement de l'emploi et harmoniser nos politiques budgétaires.

Budget et finances

• L'état des lieux

Comme dans toutes les communes de France, le budget de la Ville de Paris comprend deux grandes « sections », qui distinguent les dépenses et les recettes de fonctionnement d'une part, c'est-à-dire tout ce qui concerne la gestion courante de la ville, et les recettes et dépenses d'investissement, d'autre part, qui concernent les travaux et les acquisitions d'importance.

En 2006, les dépenses de fonctionnement de la ville et du département se sont élevées à un peu plus de 5 milliards d'euros, et les dépenses d'investissement à 1,7 milliard d'euros. Il faut noter que, à l'inverse de l'État, les budgets des collectivités locales doivent être votés en équilibre, c'est-à-dire que les recettes doivent couvrir l'ensemble des dépenses.

Les recettes

Les collectivités locales perçoivent essentiellement trois types de recettes :

- le produit de la fiscalité locale, qu'elle soit directe (les 4 taxes : taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) ou indirecte (les droits de mutation acquittés lors des transactions immobilières par exemple), dont le montant s'élève à plus de 3 milliards d'euros ;
- les dotations de l'État, qui correspondent à près de 1,5 milliard ;
- l'emprunt, qui permet de financer les investissements. L'encours de la dette, c'est-à-dire le montant que doivent rembourser la ville et le département au titre des emprunts, s'élevait à un peu moins de 2 milliards d'euros fin 2006.

Les dépenses

Quatre types d'actions constituent l'essentiel des dépenses de la ville et du département :

- les dépenses de personnel, à hauteur de 1,8 milliard d'euros ;
- les dépenses liées à la mise en œuvre des politiques publiques (aide sociale, logement, environnement, ...) pour 1,7 milliard d'euros ;
- les contributions obligatoires aux structures intercommunales (transports, ordures ménagères principalement) et aux instances liées à la ville mais juridiquement distinctes (centre d'action sociale, Préfecture de police), soit 1 million ;
- et les dépenses d'équipement, dont l'essentiel est constitué des travaux et des acquisitions pour 1,7 milliard d'euros.

L'endettement de la ville est relativement faible et les taux des prélèvements fiscaux n'ont pas augmenté. Mais le niveau des recettes n'a progressé ces dernières

années que grâce à une conjoncture immobilière très favorable. Les recettes des « quatre vieilles » ont, en parallèle, diminué de 100 millions, reflet notamment d'une activité économique qui s'essouffle. Par ailleurs, les dépenses d'investissement se sont fortement accélérées en doublant en 3 ans, provoquant une croissance de l'endettement de la ville ; les dépenses de fonctionnement se sont également accrues.

L'avenir s'annonce moins serein pour les finances parisiennes, qui sont exposées à un risque de retournement de conjoncture. Les efforts, trop modestes, entrepris en matière de développement économique l'illustrent bien. De nombreuses entreprises ont quitté Paris. En parallèle, le budget consacré à l'action économique n'atteint que 0.6% du budget de la ville (27 millions en dépenses de fonctionnement, dont 1 million pour les aides au commerce, et 12 millions en investissement).

La situation actuelle des finances publiques peut se résumer ainsi : le niveau des recettes, qui a augmenté ces dernières années surtout grâce aux droits de mutation, est fragilisé par les incertitudes liées au marché de l'immobilier ; les dépenses d'investissement ont atteint un niveau élevé, provoquant une croissance de l'endettement de la ville ; les dépenses de fonctionnement sont soumises à la double pression des besoins sociaux élevés et des conséquences liées à l'augmentation des investissements (exploitation, entretien...).

• **Nos propositions**

Maîtrise du budget et équilibres financiers

- stabiliser les prélèvements fiscaux, à conjoncture égale. La hausse de la fiscalité n'est pas envisagée, sauf si les éléments extérieurs à la gestion de la ville (baisse des prix immobiliers, chute de la croissance économique, réduction des dotations de l'État...) remettraient en cause les équilibres financiers et l'endettement de la ville.
- maintenir d'un niveau d'endettement de la ville de Paris à un maximum d'environ 5 années nécessaire au remboursement du capital de la dette ;
- rationaliser les dépenses de fonctionnement, en particulier dans l'administration centrale ;
- maintenir l'effort d'investissement pour financer les programmes prioritaires de la ville.

Une gestion du budget particulièrement dynamique afin de favoriser l'activité économique

- réduire les charges des entreprises grâce à un allègement progressif de la taxe professionnelle ;
- favoriser l'emploi grâce à l'expérimentation de 3 Zones Franches Urbaines dans certains quartiers du nord-est parisien, qui concentrent un taux de chômage très

élevé, une surconcentration de logements sociaux et des difficultés d'intégration (ZEP, ...) et favoriser une mixité sociale et urbaine (commerces, artisanat, entreprises, logements sociaux, intermédiaires et privés) ;

- améliorer les recettes externes issues du patrimoine de la ville : redevances, concessions publiques, cessions foncières ;

- encourager les partenariats public-privé pour des investissements et équipements lourds ;

- affecter une partie des droits de mutation à la politique du logement, notamment aux aides à l'accèsion à la propriété des jeunes ménages.

- mieux utiliser la fiscalité comme un outil de régulation politique, en modifiant les bases entre les taux des 4 taxes locales, afin d'inciter les entreprises et les particuliers à participer au développement durable de la ville.

- bâtir une véritable fiscalité écologique, à travers la taxe professionnelle pour les entreprises, à travers la taxe foncière ou d'habitation pour les particuliers et les dotations de l'État (DGF en particulier) pour les collectivités locales.

- engager une réflexion sur l'évolution des fiscalités locales dans le cadre du Grand Paris afin de renforcer les solidarités territoriales, le développement de l'emploi et harmoniser nos politiques budgétaires.

- renforcer la transparence et la communication financière, qui sont des enjeux démocratiques et économiques, notamment dans les feuilles d'impôts locaux pour expliquer aux Parisiens comment est utilisé leur argent.

- instaurer une comptabilité verte pour la ville et les sociétés d'économie mixte afin d'évaluer les politiques environnementales, avec des indices qualitatifs objectifs, et favoriser le développement durable de la ville.